

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982  
(12<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 12 Octobre 1981.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD STASI

1. — Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 1677).

2. — Discussion de la motion de censure (p. 1678).

Discussion générale :

MM. Gaudin,  
Mauroy, Premier ministre ;  
Christian Goux, Joxe, le président,  
Marette,  
Ducloné,  
Cassaing,  
Grussenmeyer.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

MM. Mestre,  
Bassinot.

Clôture de la discussion générale.

M. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

*Demande de suspension de séance (p. 1698).*

MM. Gaudin, Ducloné, Gérard Gouzes, le président.  
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 1698).

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD STASI,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification de trois décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces décisions sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 2 —

## DISCUSSION DE LA MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Jean-Claude Gaudin et déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Jean-Claude Gaudin et quarante-neuf membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du mardi 6 octobre 1981.

Je rappelle les termes de cette motion de censure :

« Considérant que l'augmentation excessive et injustifiée des dépenses publiques prévue par le projet de loi de finances 1982 entraîne un déficit inacceptable de 95 milliards de francs, sans précédent sous la V<sup>e</sup> République et qu'elle déstabilise l'équilibre économique de notre pays et risque de remettre en cause notre indépendance nationale, sans pour autant apporter des solutions réelles et durables aux problèmes de l'emploi.

« Considérant que la brutale et dangereuse extension du secteur public, la prise de contrôle de la totalité du système bancaire, l'accroissement de la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables, l'atteinte portée à l'outil de travail et le relèvement abusif des contributions indirectes, s'opposent au rétablissement d'un climat de confiance, indispensable pour surmonter les difficultés qui marquent la vie quotidienne des Français et en particulier des plus défavorisés d'entre eux.

« Considérant que la politique budgétaire en opposition totale à celle de nos partenaires occidentaux a entraîné malgré des négations répétées et récentes, une dévaluation du franc et qu'au-delà d'une relance artificielle limitée et momentanée ce budget ne pourra qu'accélérer l'inflation sans pour autant freiner le chômage compromettant ainsi gravement l'avenir de la France et sa place dans le monde.

« Conformément à l'article 49 alinéa 2 de la Constitution, les députés soussignés demandent à l'Assemblée nationale de voter la présente motion de censure. »

Dans la discussion générale, la parole est à M. Gaudin, autour de l'interpellation.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, voilà près de cinq mois que vous êtes, avec le parti socialiste, en charge de la France.

Dès le mois de juillet dernier, nous avons affirmé, à cette même tribune, que nous prenions date pour l'avenir. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un premier rendez-vous. Le projet de loi de finances pour 1982 constitue, en effet, non pas votre premier bilan, monsieur le Premier ministre, mais le cadre dans lequel votre action devra se conduire. Dans les mois à venir, il vous sera impossible d'échapper aux barrières que vous-même avez érigées et qui bornent une voie qui, inévitablement, vous conduira ou, plus exactement, conduira la France à l'échec : car si les Français ne perçoivent encore pas la logique de votre action, hélas ! ils aperçoivent déjà en revanche l'engrenage dans lequel votre incohérence nous conduit.

Il y a trois semaines, ici même, vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre : « pour que la volonté soit générale, il faut d'abord que la politique économique soit claire ». Voilà une remarque pleine de bon sens, dont on pourrait penser qu'elle sert de fil directeur à la politique que les Français voient, peu à peu, se mettre en place, dans l'agitation et la précipitation. Ils voudraient tous pouvoir comprendre ce que vous faites au fil des jours. Ils vous écoutent, vous et vos ministres, à travers l'importante orchestration des médias. Mais peuvent-ils vraiment s'y retrouver, dans ce labyrinthe de contradictions, dans ces déclarations d'un jour, démenties le lendemain, dans ces intentions affirmées que les décisions infirment, dans ces actions engagées, aussitôt répudiées ? En vérité, l'observateur le plus attentionné chercherait en vain la logique de votre action.

Clarté, stabilité, cohérence : tels étaient vos mots d'ordre. Contradictions, instabilité, incohérence, telles sont, en fait, les caractéristiques de votre politique !

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cinquante signatures suivantes : MM. Gaudin, Alphandery, François d'Aubert, Barre, Barrot, Baudouin, Bayard, Bégaud, Bigeard, Birraux, Jacques Blanc, Christian Bonnet, Bouvard, Francis Geng, Gengenwin, René Haby, Hamel, François d'Harcourt, Koehl, Ligot, Alain Madelin, Mayoud, Méhaignerie, Mestre, Micaux, Charles Millon, Mme Moreau, M. Michel d'Ornano, Pernin, Perrut, Proriot, Rigaud, Rossion, Sautier, Soisson, Stasi, Stirn, Fèvre, Fouchier, Fuchs, Mme Missaffe, M. Couve de Murville, Bizet, Mme de Hauteclouche, M. Barnier, Sprauer, Emmanuel Auhert, Marcus, Miossec, Cavallé.

**M. Philippe Séguin.** Très juste !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Les exemples abondent. Permettez-moi de vous en citer quelques-uns.

Le franc ? Hier, il n'était pas question de le dévaluer ; le franc serait défendu : c'était une priorité essentielle. Le 5 octobre dernier, le franc est dévalué de 8,5 p. 100 par rapport au deutschemark. Maintenant, on nous explique que ce réaménagement, ce réajustement, ou, encore, cette « modification concertée » était nécessaire pour permettre à l'économie française de « s'engager résolument dans la voie de la décléation des prix et des revenus », de stimuler les exportations, et constituait une contribution de plus à la relance économique qui est déjà amorcée en France. Voilà un changement bien radical dans un domaine où, pourtant, l'improvisation est toujours désastreuse !

Le budget ? Le 16 septembre dernier, M. Delors explique, devant la commission des finances de notre assemblée, que le niveau élevé du déficit budgétaire se justifie par la stratégie économique de relance et qu'il reste cohérent avec les exigences de la lutte contre l'inflation. Le 5 octobre, nous apprenons que certaines dépenses publiques pourraient être « gelées » dans un fonds de réserve, pour le déblocage duquel la condition serait le ralentissement de la hausse des prix. Un jour, il faut donc dépenser sans compter ; le lendemain, il faut faire des économies : voilà qui n'est pas simple à comprendre, sauf, sans doute, pour un expert socialiste ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Les impôts ? Chacun garde en mémoire les engagements du candidat socialiste et les promesses répétées du Président de la République : il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale. Aujourd'hui, les impôts nouveaux et les majorations d'impôts pleuvent en cascade : prélèvement exceptionnel sur les gros revenus, impôt sur le capital, « impôt-chômage », plafonnement du quotient familial, augmentation de la taxe sur l'essence, des droits sur les tabacs et alcools, de la vignette-auto et de la redevance de télévision, taxe sur les frais généraux et même — taxe sans doute la plus importante — sur les « flippers ».

Vous nous dites qu'il s'agit simplement d'opérer des transferts de charges fiscales. Une chose est sûre en tout cas : on voit bien qui paiera davantage, mais pas du tout qui paiera moins. Vous créez des impôts nouveaux, mais vous ne diminuez pas les impôts anciens : de toute évidence, la pression fiscale s'alourdit. D'ailleurs, chaque jour, le nombre des riches se multiplie. De 200 000 au mois de juillet, ils sont passés à deux millions au mois de septembre. Combien seront-ils l'an prochain ? (*Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Gilbert Gantier.** Mais vingt millions bien sûr !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Les prix ? Hier, vous n'aviez pas de parole assez forte pour rappeler votre attachement inconditionnel à la liberté, à la concurrence, et votre refus du blocage.

Le 6 septembre, à Lille, vous déclarez, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement « tient à la liberté des prix et ne veut pas en rétablir le contrôle ». Déclaration confirmée le lendemain par votre ministre de l'économie qui précisait : « Le blocage des prix n'incitera pas notre économie à repartir, ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on fait baisser la fièvre. » !

**M. Edmond Alphandery.** Ce qui était très vrai !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Maintenant, vous avez décidé de casser le thermomètre ! Encore un serment oublié ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

La sécurité sociale ? Mêmes contradictions, mêmes errements dans le dossier.

Hier encore plusieurs de vos ministres, animés d'une générosité louable, mais peu réaliste, soutenaient que les problèmes comptables n'étaient pas prioritaires...

**M. Charles Fèvre.** Quelle légèreté !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... et devait céder le pas à ce grand mouvement de solidarité que vous entendez promouvoir.

Aujourd'hui les chiffres rappellent leurs exigences. La perspective d'un déficit préoccupant vous impose d'élaborer un plan de redressement, dont l'une des originalités — novatrice ! — consisterait en un relèvement des cotisations, que vous avez tant critiqué dans le passé !

**M. Edmond Alphandery.** Et voilà.

**M. Jean-Claude Gaudin.** L'énergie ? Dans ce domaine que de volte-face ! Nous l'avons démontré au cours du débat qui s'est déroulé la semaine dernière, et je ne m'y étendrai donc pas. Mais peut-être, comme le déclarait Edmond Maire le 6 août dernier, s'agit-il là tout simplement de l'absence de « politique claire et cohérente ».

Le prix de l'essence ? Le 5 septembre dernier, le ministre de l'économie, dans une déclaration à la revue *L'Expansion*, indiquait qu'il n'excluait pas une hausse des impôts indirects, y compris des taxes sur les carburants. Quelques jours après, le 21 septembre très exactement, monsieur le Premier ministre, à *France-Inter*, évoquant la baisse du dollar, vous annoncez que si celle-ci se confirme dans la durée, elle aurait des répercussions favorables aux consommateurs sur les prix des produits pétroliers... *Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*

Aujourd'hui, on parle d'une augmentation de vingt centimes sur la taxe intérieure des produits pétroliers. Pourtant, monsieur le Premier ministre, nous n'avons pas entendu parler d'un renversement spectaculaire de la valeur du dollar au cours des dernières semaines !

Les chefs d'entreprise ! Leurs problèmes vous échappent, mais vous êtes sans doute excusable ; on ne saurait passer vingt-trois ans à les combattre, à les accuser de tous les maux pour réussir ensuite en quelques mois à leur donner confiance. Patrons : bons à rien — un jour, patrons : héros — de la relance économique le lendemain ! Qui croire ? *Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* Le ministre de l'économie ? Ou les zémelements socialistes adoptés en séance ? Lorsque l'on veut être crédible, on ne peut courir deux lieues à la fois, car toujours on finit par n'en attraper aucun.

La solidarité ? Autre incohérence, plus intéressante encore car, cette fois-ci, elle est dénoncée par vos fidèles alliés communistes — tout au moins pour l'instant. La solidarité, voilà pourtant un mot que vous avez tenté, abusant l'opinion publique, de confisquer à votre usage exclusif. Voilà pourtant bien un domaine dans lequel vous vous vantiez de faire mieux que les autres. Mais, à cet égard, la lecture du journal *L'Humanité* est instructive...

**M. Laurent Cathala.** Vous commencez à avoir de bonnes lectures !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... et, pour une fois, j'y ai trouvé des éléments de réflexion que je partage.

**M. André Lajoie.** Ah !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je cite : « Certaines mesures fiscales frappent particulièrement les revenus les plus modestes.

**M. Edmond Alphandery.** Voilà !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Il en est ainsi des taxes sur l'essence, de la majoration des tarifs de la vignette automobile, des augmentations des prix des tabacs et des alcools.

**M. Laurent Cathala.** Que pensez-vous de l'impôt sur la fortune ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et le président du groupe communiste, quelques jours après, d'ajouter : « Ces recettes apparaissent injustes dans leur répartition et, en frappant les petits, donc le pouvoir d'achat, elles risquent de porter atteinte au but recherché : la relance.

Ainsi — et ce n'est pas moi qui le dis — selon les calculs du parti communiste, les salariés qui touchent le Smic risquent de voir leurs impôts augmenter de 50 p. 100.

Monsieur le Premier ministre, voilà une bien curieuse conception de la solidarité. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Voilà quelques exemples.

Comment croire que tout cela peut conduire notre pays à des résultats positifs ?

Dans ce climat de confusion et d'incohérence, votre politique engage la France sur la voie de l'échec. Le budget devrait être le moyen privilégié de la lutte contre les déséquilibres économiques. Vous en faites un élément qui va les aggraver lourdement et pour longtemps.

Les réformes de structures devraient être le moyen privilégié d'améliorer l'efficacité de l'économie ; vous en faites un élément de désordre et d'inefficacité.

Pendant que tous nos concitoyens s'interrogent sur ce que vous faites et voudraient y voir plus clair, vous prenez la responsabilité de deux erreurs capitales.

Et si l'on ne voit pas très bien la logique de ce que vous voulez faire...

**M. Alain Hautecœur.** Vous ne voulez pas voir !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... on voit très bien la logique de ce qui va se passer.

Votre budget est le plus mauvais depuis le début de la V<sup>e</sup> République. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Jamais aucun gouvernement n'a osé...

**M. Laurent Cathala.** Il faut oser !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... présenter près de 26 p. 100 d'augmentation des dépenses publiques.

C'est une décision grave. A un tel rythme, le budget doublerait en trois ans. Rien n'est plus mauvais pour la gestion des finances publiques et pour l'action économique qu'un budget en dents de scie.

Or c'est la physionomie qu'il aura dans l'avenir car il est évident que vous ne pourrez pas répéter plusieurs fois une opération aussi insensée. C'est bien au-dessus de nos moyens ; d'autant que l'aggravation de l'inflation vous obligera demain à une austerité draconienne.

**M. Edmond Alphandery.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Aujourd'hui vous dépensez trop. Demain, vous ne dépenserez pas assez !

**M. Alain Hautecœur.** Nostradamus ! *(Sourires sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jean-Claude Gaudin.** Nos partenaires économiques ont parfaitement mesuré la gravité de l'erreur que vous êtes en train de commettre.

Certains l'ont fait d'autant mieux qu'ils avaient eux-mêmes, dans le passé, augmenté de façon excessive leur budget. Ils mesurent maintenant l'inefficacité économique de cette solution et ils ont les plus grandes difficultés pour assainir leurs finances publiques.

C'est précisément le moment que vous choisissez pour vous lancer dans cette voie sans issue.

Vous ne pensiez pas, d'ailleurs, que la sanction serait immédiate. Elle le fut pourtant. Les réalités sont plus puissantes que vos discours. Il aura suffi de l'annonce par M. Fabius, au début du mois d'août, du déficit prévu dans votre budget pour que le franc subisse une attaque très vive sur le marché des changes. Il est vrai que M. Fabius avait choisi pour annoncer la nouvelle le *Herald Tribune*, l'un des deux journaux les plus lus dans les milieux financiers internationaux. Cet article trop bien placé nous a coûté un milliard de dollars.

**M. Alain Hautecœur.** Oh ! n'importe quoi !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce que je dis est vrai ! Alors, monsieur le Premier ministre, si l'année prochaine vous doublez encore le déficit budgétaire, prenez la précaution de demander à M. Fabius qu'il ne choisisse pas le *Financial Times* pour l'annoncer ! *(Applaudissements et rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Alain Hautecœur.** La censure maintenant !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ainsi, nous économiserons un milliard de dollars !

Et il aura suffi, quelques semaines plus tard, de la confirmation officielle de votre déficit budgétaire pour que le marché des changes sanctionne votre erreur et vous oblige à dévaluer.

**M. Edmond Alphandery.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce déficit, vous allez le porter à un niveau qu'aucun gouvernement de la V<sup>e</sup> République n'avait jamais atteint : 95 milliards de francs. Porter le déficit prévisionnel à près de 100 milliards vous condamne à faire marcher la « planche à billets », c'est-à-dire à faire de l'inflation. Certes vous venez de nous dire que certaines dépenses seraient différées et qu'elles n'auraient lieu que si la hausse des prix se ralentissait.

C'est tout à votre honneur, monsieur le Premier ministre, que d'avoir commencé à reconnaître votre erreur. *(Rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Mais ce changement de cap ne sera probablement pas suffisant pour empêcher le déficit budgétaire d'alimenter l'inflation...

**M. Alain Hautecœur.** Vous n'êtes jamais content !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... surtout si, en cours d'exécution, les 95 milliards deviennent 120 milliards.

Le marché des obligations ne pourra en aucun cas suffire à financer le déficit puisque sa capacité ne dépasse pas 120 milliards de francs.

**M. André Laignel.** Procès d'intention !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Financer le déficit par l'emprunt reviendrait donc à assécher complètement le marché financier, c'est-à-dire à priver l'économie de ressources.

**M. André Laignel.** Vous avez dit le contraire.

**M. Pierre Joxe.** Vous avez dû sauter une page !

**M. Jean-Claude Gaudin.** De toute évidence, vous ne pouvez pas procéder ainsi et vous serez donc obligés de recourir à la création monétaire.

**M. André Laignel.** Il n'y croit même pas lui-même !

**M. Jean-Claude Gaudin.** En même temps qu'une politique budgétaire dangereuse, vous mettez en œuvre un programme de nationalisations inutile.

**M. Louis Odru.** C'est vous qui le dites.

**M. Alain Hautecœur.** Ah ! Les choses sérieuses commencent !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Dans ce domaine si difficile des réformes de structures, vous agissez avec une précipitation que rien ne justifie et vous légitimez votre démarche par des arguments inconsistants, voire incohérents.

**M. Alain Hautecœur.** En tout cas, les Français l'ont comprise !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous prétendez que les nationalisations sont une arme anticrise. Argument incohérent, puisque le programme de nationalisations qui est aujourd'hui mis en œuvre a été défini en 1972, à une époque où l'économie était au faite de sa prospérité et ne connaissait ni crise ni chômage.

**M. André Laignel.** Vous étiez déjà contre.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous prétendez qu'il s'agit de donner un surcroît de dynamisme à l'industrie française. Argument incohérent...

**M. Alain Hautecœur.** Pourquoi n'avez-vous pas dénationalisé ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... puisque les cinq groupes nationalisables constituent d'ores et déjà le fer de lance de cette industrie et qu'ils n'ont pas attendu la nationalisation pour porter les produits français sur tous les marchés du monde.

Vous prétendez qu'il s'agit de permettre la combinaison des effets entraînants du Plan, d'une part, et du bon fonctionnement du marché, d'autre part. Argument inconsistant, puisque vous rappelez en même temps que nationalisation ne veut pas dire étatisation, ce qui signifie que les entreprises nationalisées resteront responsables de leur gestion et fonctionneront comme des entreprises privées. Alors, pourquoi donc nationaliser ?

Vous prétendez que les nouvelles entreprises nationalisées sont mises au service d'une nouvelle politique industrielle. Argument inconsistant, puisque vos ministres sont incapables de répondre à la moindre question sur cette nouvelle politique industrielle autrement — comme M. Le Garrec lors de son audition par la commission spéciale — qu'en vous renvoyant à la lecture des comptes rendus des colloques que le parti socialiste a tenus sur ce sujet.

**M. Alain Hautecœur.** Vous n'étiez pas membre de la commission spéciale !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous prétendez que la nationalisation des banques a pour objectif de rendre à l'Etat le privilège de battre monnaie et d'infléchir l'activité des banques pour qu'elle soit conforme à l'intérêt de la nation. Argument inconsistant puisque les pouvoirs publics disposent d'ores et déjà de tous les moyens pour contrôler les banques et orienter le crédit. *(Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Laurent Cathala.** Vous, vous êtes les commis des banques !

**M. Jean-Claude Gaudin.** A tous égards, par conséquent. L'absence de justification économique des nationalisations est évidente.

**M. Alain Hautecœur.** Ah !

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est donc une réforme inutile.

Mais ce serait un moindre mal si elle n'était que cela. C'est malheureusement loin d'être le cas, puisque l'inutilité des nationalisations est d'un caractère subsidiaire par rapport aux dangers qu'elles représentent pour l'économie, pour le contribuable et pour la nation tout entière.

Loin de revitaliser l'économie, elles vont la dévitaliser. Loin d'aider la France dans la compétition internationale, elles vont l'isoler. Par conséquent, loin de défendre l'emploi, elles vont amplifier la crise.

A eux seuls, ces dangers seraient, bien entendu, suffisants pour condamner de manière absolue ce projet de nationalisations. Mais il y a plus grave encore, c'est la logique politique dans laquelle s'inscrit ce dernier.

**M. le président.** Monsieur Gaudin, monsieur Joxe demande à vous interrompre. L'autorisez-vous à le faire ?

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.** Non, non !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Non, monsieur le président.

**M. Alain Hautecœur.** Tiens donc ! Les sectaires !

**M. Jean-Claude Gaudin.** J'apprends la tolérance, avec le parti socialiste !... *(Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Poursuivez donc, monsieur Gaudin.

**M. Alain Hautecœur.** C'est la censure !

**M. Pierre-Charles Krieg.** Un peu de sérieux, monsieur Hautecœur.

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues. La parole est à M. Gaudin et à lui seul.

Poursuivez votre propos monsieur Gaudin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce qui compte pour vous, monsieur le Premier ministre, c'est de faire un pas décisif vers un changement irréversible de société.

Peu vous importe que la France s'inspire de méthodes qui aboutissent inévitablement au gaspillage et à la pénurie.

**M. Pierre Joxe.** Une question, monsieur Gaudin.

**M. Alain Hautecœur.** Ils ont peur !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Seule vous importe la manière dont vous allez vous approprier le pouvoir économique pour concentrer entre vos mains tous les pouvoirs.

**M. Michel Noir.** Exact !

**M. Pierre Joxe.** Monsieur Gaudin, une question !

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est de cette logique que procèdent les nationalisations.

Mais vous ne pourrez pas suivre très longtemps ce chemin. Déjà, la dévaluation du franc sonne aujourd'hui comme un premier signal d'alarme. A juste titre, vous avez pendant plusieurs mois affirmé votre détermination à défendre le franc. Mais dans cette bataille, dont l'issue dépendait de la confiance que vous sauriez inspirer à l'extérieur, vous n'avez pas mis toutes les chances de votre côté.

Vous avez multiplié les risques ; vous avez pris le risque de faire une politique de relance, alors que tous les autres pays comprimaient leurs dépenses budgétaires. Vous avez pris le risque d'annoncer des réformes radicales qui ont inquiété nos partenaires économiques. De ce fait, le franc a cristallisé sur lui toute la méfiance que cette nouvelle politique inspirait à l'étranger.

Dès lors, votre détermination à défendre le franc ne pouvait plus être qu'une obstination crispée, coûteuse et vouée à l'échec. Combien cela nous a-t-il coûté ? On parle de 70 milliards de francs. Et combien a coûté à l'économie la politique de taux d'intérêt élevés que vous avez dû maintenir pendant toute cette période ?

**M. Edmond Alphandery.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Tous ces efforts coûteux n'ont pas empêché la dévaluation et les conditions dans lesquelles elle s'est produite en ont fait une mauvaise dévaluation. Car il y a les bonnes et les mauvaises dévaluations.

**M. Alain Hautecœur.** Et les bonnes, ce sont les vôtres !

**M. André Laignel.** Eh oui ! celles qui sont faites par vous !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Les bonnes sont celles que l'on a voulues, préparées et dont on a choisi le moment. Les mauvaises sont celles que l'on subit et que l'on décide sous la pression et la spéculation, après avoir gaspillé ses réserves de change. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. André Laignel.** On ne vous croira pas : ou vous a vu à l'œuvre.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ne nous cachons pas derrière les mots : le réajustement intervenu est une mauvaise dévaluation. Ne nous y trompons pas ; c'est le constat d'un échec.

Si l'on veut que la dévaluation réussisse — et je le souhaite pour mon pays —

**M. Alain Hautecœur.** Mais oui !...

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... il convient que le Gouvernement renonce à un projet de budget extravagant, dans ses recettes comme dans ses dépenses, et qu'il applique une politique des finances publiques en harmonie avec celle de nos partenaires européens.

**M. Alain Hautecœur.** On a vu ce que cela a donné !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Faute de suivre cette voie — la seule possible — il faudrait dévaluer à nouveau dans quelques mois et nous verrions réapparaître les dévaluations en cascades que la IV<sup>e</sup> République a connues.

**M. Albert Brochard.** C'est ce qui va arriver !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le Premier ministre, votre politique, si vous n'avez pas la lucidité, le courage ou, simplement, le bon sens de la remettre en cause, conduira la France au déclin.

Prenez garde, vous qui êtes si soucieux, avec vos amis, du jugement que l'histoire portera sur vous ; faites attention que ce ne soit pas un échec sans précédent.

Pour l'heure, vous commencez à être les victimes de votre propre illusion alors que, jour après jour, les Français sont de plus en plus nombreux à prendre conscience d'un échec inévitable.

Nous, membres de l'opposition, nous avons le devoir d'éviter la faillite de notre pays. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*) Nous ne souhaitons pas un jour rebâtir sur un champ de ruines. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*. — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*.)

**M. André Laignel.** Vous n'êtes pas crédible !

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est pourquoi, dans l'unité, les groupes U.D.F. et R.P.R. censurent le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Claude Labbé.** Tiens la télévision marche, maintenant !...

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** La télévision marche parce que je viens vous parler de la politique de la France. Avant, nous avons assisté à un meeting, vraisemblablement. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

**M. Claude Labbé.** C'est une provocation !

L'Assemblée nationale n'est pas un meeting ! Vos propos sont la preuve de votre intolérance et sont scandaleux.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Parce que vous, vous ne tenez pas de meetings, peut-être ? Lorsque vous cesserez de tenir des propos de ce genre, vous serez crédible.

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie, laissez parler M. le Premier ministre qui a seul la parole.

Monsieur le Premier ministre, poursuivez votre propos.

**M. le Premier ministre.** Messieurs de l'opposition, puisque certains d'entre vous trouvent mes propos scandaleux, je relèverai simplement ceci dans l'intervention de M. Gaudin : nous aurions dépensé 70 milliards de francs en devises...

**M. Pierre-Charles Krieg.** Ce n'est pas exact, peut-être ? C'est plus ?

**M. le Premier ministre...** depuis que nous sommes là, a-t-il lancé assez légèrement. Ce n'est pas exact : les cinq sixièmes des devises qui sont sorties de la Banque de France sont sorties sous la gestion de M. Barre, et vous êtes incapables de m'apporter le moindre démenti. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*. — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

**M. Gabriel Kaspereit.** Est-ce que vous pouvez nous donner les dates ?

**M. Pierre-Charles Krieg.** Oui, les dates et les chiffres !

**M. Michel Noir.** Des mensonges !

**M. Laurent Cathala.** Vous ne savez pas compter, messieurs !

**M. Gabriel Kaspereit.** En tout cas M. le Premier ministre n'a ni les dates ni les chiffres !

**M. le président.** Cessez d'interrompre, mes chers collègues, M. le Premier ministre a seul la parole.

Monsieur le Premier ministre, continuez votre propos.

**M. le Premier ministre.** Mesdames et messieurs les députés, la première volonté du peuple français dont nous sommes ici les mandataires, c'est le changement.

Dès le 21 mai, nous l'avons entrepris. Rarement, je vous le dis tout tranquillement, mesdames, messieurs les députés, car vous en êtes les acteurs et les garants, Gouvernement de la République aura en si peu de temps jeté les bases d'un si grand changement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

Nous avons annoncé la décentralisation. Elle est en route. Vous avez voté la première loi sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions.

**M. Michel Noir.** Ils n'ont pas de compétences !

**M. le Premier ministre.** Avant la fin de 1982, vous serez amenés à terminer le cadre de cette réforme en approuvant de nouveaux textes qui préciseront la répartition des compétences et des ressources à chaque niveau de responsabilité.

Nous avons annoncé la relance économique et la solidarité sociale. C'est en cours.

Vous avez approuvé un collectif budgétaire d'expansion et de justice et, dans quelques jours, vous sera proposé un budget pour l'emploi et pour l'investissement.

Nous avons annoncé un programme de nationalisations. Tout est prêt. Vous lui donnerez, à partir de demain, force de loi.

**M. Michel Noir.** Et l'article 33, il est prêt ?

**M. le Premier ministre.** Nous avons annoncé l'extension des libertés, l'abolition de la peine de mort, la suppression de la cour de sûreté de l'Etat. Vous en avez décidé.

Dès la présente session, vous serez saisis du projet de loi abrogeant les dispositions inacceptables de la loi « Sécurité et liberté ».

Nous avons annoncé une ère nouvelle de liberté pour l'audio-visuel. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.) Le changement est engagé, la liberté renaît...

**M. Philippe Séguin.** Ah ?

**M. le Premier ministre.** ... et, au début de 1982, il vous sera proposé d'en définir le cadre légal.

Nous avons annoncé le retour à la concertation sociale, l'extension des droits des travailleurs.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Et chez Renault ?

**M. le Premier ministre.** Nous nous sommes mis à l'œuvre. Au début du mois de novembre, le conseil des ministres examinera le rapport qui lui sera présenté par le ministre du travail.

Nous avons annoncé la réduction de la durée du travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, la réforme de la sécurité sociale. Le processus est engagé et, en décembre, puis au printemps, vous serez amenés à en fixer le contour légal.

Nous avons annoncé la renaissance de la planification. En décembre, vous discuterez du projet de loi relatif au plan intermédiaire de dix ans.

Nous avons annoncé des mesures sans précédent pour favoriser l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Le plan « Avenir Jeunes » est entré en action ; à la fin octobre, le dispositif de lutte pour l'emploi sera en ordre de marche.

Depuis le 21 mai dernier, les Français savent que le Gouvernement de la République a une ambition, une volonté, une politique : l'emploi.

Depuis le 21 mai dernier, les Français savent que toutes les propositions, toutes les décisions du Gouvernement ont un objectif prioritaire, qui est l'enjeu même du changement : bâtir ensemble une France forte du travail de tous les siens.

Dès le 21 mai — c'était même ma première prise de position — j'ai prévenu les Français que la tâche serait rude, que rien ne nous serait donné sans effort, que rien ne serait possible si la justice sociale ne venait pas légitimer l'effort demandé à tous, que le difficile chemin de la croissance et de l'emploi passait par la solidarité et par la rigueur.

Ce cap, nous le maintenons — et nous le maintiendrons — à travers les aléas et les soubresauts de la conjoncture internationale.

La logique directrice, la cohérence de notre politique est claire, connue, évidente ; c'est la mobilisation de toutes les forces de la France dans la bataille de l'emploi. Est-ce cela que vous voulez censurer ?

Dois-je rappeler, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, que nous avons trouvé à notre arrivée au pouvoir une économie en jachère ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

**M. Claude Labbé.** Nous y voilà !

**M. Gabriel Kaspereit.** Enfin, nous ne l'avions pas encore entendu !

**M. le Premier ministre.** La production industrielle avait chuté de 8 p. 100 par rapport au premier trimestre de 1981. Le nombre des chômeurs avait augmenté de plus de 300 000 personnes par rapport à son niveau de la rentrée 1980. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*.)

Bien qu'ayant différé, pour des raisons électorales, les augmentations nécessaires des tarifs publics...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** ... le pouvoir précédent s'était résigné à un rythme d'inflation supérieur à 14 p. 100, soit près de quatre points de plus que la moyenne de nos partenaires et huit points de plus que notre voisin allemand.

**M. Pierre Joxe.** Là, les députés de l'opposition se taisent.

**M. Michel Noir.** Vous bloquez les prix pour que ce taux ne soit pas supérieur !

**M. le Premier ministre.** Cette évolution rendait inéluctable un ajustement de notre parité monétaire.

Dois-je rappeler la dépréciation de plus de 30 p. 100 qu'a subie le franc par rapport au deutschemark au cours du septennat précédent ?

Dois-je rappeler que la conduite de la politique budgétaire avait aggravé la dépression de notre économie, celle-ci alimentant, en retour, un déficit subi supérieur à cinquante milliards de francs ?

Dois-je rappeler enfin que la suppression, à la veille des élections présidentielles, d'un point de cotisations sociales a créé un déséquilibre dont nous mesurons aujourd'hui l'ampleur.

**M. Pierre Joxe.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Tels sont les faits.

**M. Pierre Joxe.** Et les faits sont têtus !

**M. le Premier ministre.** Telle était la situation qui nous a été léguée. Les Français, qui l'ont vécue et subie, ne l'ont pas oubliée.

Sans délai, sans détour, mon Gouvernement s'est attaqué aux causes de cette situation. Dès les premiers jours, il a pris les initiatives nécessaires pour replacer l'économie sur le chemin de la croissance.

Il fallait engager la relance d'abord par la solidarité, mais dans le respect des équilibres. Nous avons donc fait en sorte que l'augmentation des prestations sociales et le relèvement du S. M. I. C. ne renchérisse pas les coûts des entreprises.

**M. Gabriel Kaspereit.** Ces augmentations sont « mangées » par l'inflation. Ce n'est pas la peine de vous en vanter !

**M. le Premier ministre.** Nous avons également favorisé la relance par l'investissement, car, dans le même temps, le Gouvernement s'est attaché à créer les conditions d'une reprise de l'investissement productif. L'enveloppe des prêts bonifiés à long terme, portée en juin à 17 milliards de francs, a été entièrement distribuée à la fin du mois de septembre 1981.

**M. André Laignel.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Par ailleurs, le collectif budgétaire de juillet a prévu le lancement de 50 000 logements sociaux neufs et la réhabilitation de 25 000 logements existants. Il a ainsi amorcé la relance du secteur du bâtiment, dont les perspectives s'étaient dégradées au cours du premier semestre.

**M. Edmond Alphandery.** Parlez-nous des taux d'intérêts qui ont été pratiqués ?

**M. le Premier ministre.** Enfin, dès le mois de juillet, le Gouvernement a renforcé les moyens budgétaires consacrés à l'insertion professionnelle des jeunes : 625 000 places seront offertes au titre du plan Avenir jeunes pour la campagne 1981-1982. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Des premières indications recueillies à la fin du mois de septembre, il ressort que le démarrage de ce plan peut être considéré comme satisfaisant. Pourtant, nous voulons faire mieux.

**M. Albert Brochard.** Dans quel sens ?

**M. le Premier ministre.** C'est pourquoi nous allons généraliser la formation professionnelle pour les jeunes de seize à dix-huit ans.

Je peux dire aujourd'hui que les premiers résultats de la réanimation de notre économie sont déjà perceptibles. Les indicateurs dont nous disposons confirment en effet que la reprise économique est au rendez-vous.

La consommation des ménages, stimulée par les mesures d'augmentation du S. M. I. C. et des prestations sociales, est l'élément moteur de cette relance. Le mouvement de déstockage a atteint son point bas avant l'été, et la tendance commence à s'inverser. La bonne tenue de nos exportations constitue également un facteur d'entraînement de la conjoncture. Elle permet d'envisager que le déficit de nos paiements courants restera en retrait par rapport à celui de 1980. Notre endettement extérieur demeurera donc dans des limites qui garantissent le maintien de la qualité de notre signature internationale.

Tels sont les faits.

Nous travaillons à rendre à la France toutes ses capacités d'initiative et de création. Nous agissons pour renforcer son appareil de production. Les Français le savent et le constatent ; rarement, leur confiance dans un gouvernement a été aussi forte ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Les Français connaissent les objectifs économiques du Gouvernement car ce sont les leurs : l'emploi, le développement industriel.

Les Français constatent que le Gouvernement s'est donné les moyens de replacer dès 1982 notre économie sur la voie d'une croissance plus soutenue et plus équilibrée par un budget actif, par un effort fiscal justement réparti, par un taux de change réaliste, par un dispositif cohérent de lutte contre l'inflation.

Les Français approuvent la rénovation de nos structures économiques et sociales. Ils approuvent la décentralisation et la planification restaurée ; ils approuvent les nationalisations ;

ils approuvent les droits nouveaux des travailleurs et le renouveau de la concertation sociale. Bref, les Français approuvent le changement !

**M. Michel Ncir.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** En revanche, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, je le refusez. C'est la seule justification de votre motion de censure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Vous êtes le seul à le croire !

**M. Claude Labbé.** Vous ne croyez pas vraiment à ce que vous dites !

**M. le Premier ministre.** Les objectifs de notre politique économique et sociale sont connus.

Ils concernent d'abord l'emploi. Seule une volonté politique inébranlable peut vaincre le chômage, modifier profondément les comportements dans le sens du rejet de cette maladie sociale inacceptable qu'est le sous-emploi généralisé.

**M. Gabriel Kaspereit.** Des mots !

**M. le Premier ministre.** Cette volonté, chacun sait bien qu'elle est celle du Gouvernement.

Pour enrayer la montée du chômage et inverser la tendance, il a défini deux voies d'action : une nouvelle croissance permettant de créer et de préserver des emplois ; un nouveau partage du travail, pour travailler plus nombreux en travaillant moins longtemps.

Nous avons ainsi pour objectif, en 1982, une croissance légèrement supérieure à 3 p. 100. Cela devrait nous permettre de mieux préserver les emplois existants et de donner un coup d'arrêt au lent déchiement de notre tissu industriel et à la multiplication des défaillances d'entreprises. A cet égard le Gouvernement va renforcer le dispositif de traitement des entreprises en difficulté et les moyens financiers qui y sont affectés.

Mais une telle croissance, même nettement supérieure à celle prévue pour nos principaux concurrents, ne serait pas à elle seule suffisante pour inverser la tendance actuelle à l'augmentation du chômage. Elle ne permettrait pas d'éviter que le cap des deux millions de chômeurs soit franchi.

Le contexte démographique dans lequel s'inscrit notre action est très défavorable. Chaque année, 750 000 jeunes sortent de l'école alors que 500 000 personnes seulement cessent leur activité après cinquante ans.

**M. Charles Fèvre.** Cela fait dix ans qu'on le dit !

**M. le Premier ministre.** Il faut donc qu'aux effets de la croissance s'ajoutent ceux d'un nouveau partage du travail, d'abord par la réduction de la durée du travail.

A l'invitation du Gouvernement, les partenaires sociaux ont engagé, au cours de l'été 1981, d'abord au plan national puis au niveau des branches professionnelles, d'importantes négociations sur l'aménagement du temps de travail. Elles prévoient d'ores et déjà le passage de la durée légale à trente-neuf heures en 1982 et la généralisation de la cinquième semaine de congés payés.

La réduction générale de la durée de travail à trente-neuf heures pourrait provoquer, dès 1982, la création de 50 000 à 100 000 emplois.

**M. Albert Brochard.** Il ne faut pas rêver.

**M. le Premier ministre.** Une réduction plus rapide de la durée du travail dans certaines branches — 38 heures par exemple — ou une baisse très forte de cette durée — jusqu'à 35 ou 36 heures — dans certaines entreprises liées à l'Etat par des contrats de solidarité, pourraient créer 50 000 emplois supplémentaires.

Je voudrais vous donner quelques précisions sur ces contrats de solidarité dont je vous avais annoncé la création et le lancement le 15 septembre.

Ils concerneront d'abord des entreprises qui décideront une réduction de la durée du travail revêtant une ampleur exceptionnelle — c'est-à-dire allant bien au-delà des dispositions des accords nationaux et des accords de branche — elles pourront bénéficier, dans le cadre d'un contrat de solidarité, d'une exonération de charges sociales pouvant aller jusqu'à 75 p. 100 et même 100 p. 100 la première année et atteindre 25 p. 100 ou 50 p. 100 la seconde année, pour toutes les créations nettes d'emplois résultant de cette réduction.

A titre exceptionnel, dans certains bassins d'emploi, les travailleurs qui le souhaiteront pourront partir avant soixante ans en préretraite avec 70 p. 100 du salaire, à condition — c'est là une différence de taille avec les préretraites instituées sous le précédent gouvernement — que leur employeur s'engage à remplacer, nombre pour nombre, ces départs par des embauches de jeunes ou de chômeurs dans le cadre d'un contrat de solidarité.

A titre exceptionnel également sera mise en œuvre une formule de préretraite progressive à mi-temps au bénéfice de travailleurs âgés volontaires pour être associés à un jeune sur le même poste de travail.

Les contrats de solidarité portant sur des préretraites devraient libérer 100 000 emplois d'ici à la fin de 1982.

Enfin, des dispositions exceptionnelles seront prises avec l'accord de l'Unedec pour qu'une entreprise qui, tout en augmentant ses effectifs, engagerait durablement des chômeurs, puisse bénéficier pendant plusieurs mois du maintien du versement des allocations de chômage auxquelles pouvaient prétendre les intéressés.

**M. Philippe Séguin.** Comme cela, ils n'embaucheront pas de jeunes !

**M. le Premier ministre.** Voilà donc quatre instruments d'intervention nouveaux. Mais, autant que dans les outils utilisés, la novation introduite par les contrats de solidarité réside dans leur caractère décentralisé, négocié, adapté au terrain, aux situations locales, à chaque bassin d'emploi.

Il s'agit de donner au pays les moyens de vivre concrètement la démocratie. Il faut en finir, en effet, avec ces normes nationales paralysantes qui entraînent un gaspillage considérable des moyens et un manque constant d'efficacité.

Il est nécessaire que les partenaires sociaux — syndicalistes et chefs d'entreprise — les représentants de l'administration, les élus prennent l'habitude de travailler ensemble. Il faut qu'ils puissent s'asseoir autour d'une table avec la volonté de parvenir à un accord, qu'ils trouvent des solutions opérationnelles à des problèmes concrets.

C'est cela aussi changer la vie.

Dans cette bataille, la vitesse d'exécution est un atout essentiel. C'est pourquoi le Gouvernement pourra être amené à vous demander de lui accorder les moyens exceptionnels d'une action rapide et décisive.

Le deuxième axe de notre politique économique et sociale est le développement de notre potentiel industriel.

Pour atteindre les objectifs économiques et sociaux, le développement de notre potentiel industriel est en effet impératif, d'abord, parce que l'industrie est par elle-même créatrice d'emplois ; ensuite, et plus encore, parce qu'elle est créatrice de richesse, de valeur ajoutée, qui permettent aux autres secteurs, notamment au tertiaire, de se développer et d'embaucher ; enfin, parce que le développement industriel constitue la base de notre indépendance nationale. L'industrie assure l'essentiel des exportations qui nous sont indispensables pour financer les importations dont nous ne pourrions nous passer, notamment en matières premières et en énergie.

Quelles sont les grandes lignes de la politique industrielle que nous entendons mettre en œuvre ? Elles tiennent compte des forces et des faiblesses de l'industrie française.

Ces forces sont connues : un tissu industriel dense, avec de nombreuses entreprises moyennes ou petites, actives et innovantes, quelques grands groupes industriels puissants et actifs sur les marchés mondiaux, présents dans certaines techniques de pointe, telles que l'aéronautique et l'espace, l'informatique, les composants, les biotechnologies.

Ces forces résident également dans la qualification, le courage des travailleurs français et dans un programme énergétique nous permettant de disposer d'énergies suffisantes malgré notre handi-cap pétrolier.

Les faiblesses de notre tissu industriel sont tout aussi connues : abandon complet de certains secteurs à la division internationale du travail, faiblesse alarmante des investissements productifs depuis plusieurs années, compétitivité insuffisante due tant à la faiblesse des investissements qu'à l'excès de certaines charges, accroissement et inadéquation des structures.

Les lignes de la politique industrielle du Gouvernement sont ainsi toutes tracées.

D'abord, nous refusons la fatalité de la spécialisation internationale. Nous refusons de considérer que la France pourrait un jour avoir de sidérurgie, de textile et d'électronique.

**M. Philippe Séguin.** Démontrez-le !

**M. le Premier ministre.** Tous les secteurs sont examinés les uns après les autres par le ministre de l'Industrie afin de déterminer dans chaque cas — en liaison avec les organisations professionnelles et syndicales — une stratégie à long terme faite d'investissements, d'efforts commerciaux sur les marchés intérieurs et extérieurs et, le cas échéant, de rationalisation des structures.

Nous refusons également la fatalité du sous-investissement. Cela exige que nous maîtrisions les circuits de financement afin de privilégier certains secteurs industriels. Telle est la raison pour laquelle nous allons prendre le contrôle du crédit.

**M. Edmond Alphandery.** Vous le contrôlez déjà en grande partie.

**M. le Premier ministre.** Cela exige également que les décisions d'investissement ne soient pas prises en fonction de la seule rentabilité à très court terme.

Enfin, nous refusons la fatalité selon laquelle les techniques de pointe seraient développées en dehors de notre pays qui deviendrait acquéreur de licences et, progressivement, victime d'une colonisation intellectuelle. Un effort de recherche industrielle et technique sans précédent sera effectué dans les prochaines années. Dores et déjà, le budget public de la recherche est accru de 30 p. 100 pour 1982.

Mesdames et messieurs les députés, pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement s'est donné les moyens de replacer, dès 1982, notre économie sur la voie d'une croissance plus soutenue et plus équilibrée.

C'est pourquoi le budget que le Gouvernement vous propose est un budget pour l'emploi et l'investissement.

Le surcroît d'activité globalement imputable à l'action budgétaire sera d'environ 1 p. 100 du P. I. B. en 1982. Il explique, pour une part importante, la différence de croissance attendue en 1982 entre notre économie — plus de 3 p. 100 — et celle de nos principaux partenaires commerciaux — plus 1,8 p. 100 en moyenne.

Outre la poursuite de l'effort de relance de la consommation populaire, notamment par une nouvelle augmentation du minimum vieillesse, deux grandes priorités sont retenues pour 1982.

La première est le soutien direct de l'emploi, qui se traduira par un effort sans précédent de création d'emplois publics — 61 000 emplois dans le projet de budget pour 1982...

**M. Pierre-Charles Krieg.** Qui va les payer ?

**M. le Premier ministre.** ... 126 000 sur une période de dix-huit mois, à partir du collectif de juillet — mais aussi par une très forte progression des moyens affectés à une politique active de l'emploi et de la formation.

Je souligne que l'ensemble des dotations budgétaires consacrées au soutien direct de l'emploi progressent de 45 p. 100.

Le développement des investissements de l'Etat et le renforcement de nos capacités productives constituent la seconde priorité.

La croissance du budget d'investissement civil de l'Etat sera vigoureuse — plus 32 p. 100 pour les autorisations de programme, 27 p. 100 pour les crédits de paiement — mais sélective. Le Gouvernement a notamment privilégié le logement, la recherche, les aides à l'industrie et les incitations aux économies d'énergie.

Mais le budget de 1982 sera aussi un budget qui permettra de conserver la maîtrise du processus de relance de l'économie.

Je dois dire que l'on peut être fatigué d'entendre certains commentateurs additionner sans vergogne le déficit prévisionnel du budget de l'Etat — 95 milliards de francs, soit 2,6 p. 100 du P. I. B. — et le besoin prévisionnel de financement de la sécurité sociale pour 1982.

Le Gouvernement, après consultation des partenaires sociaux, rendra public, dans les prochaines semaines, un plan de financement de la sécurité sociale, qui assurera son équilibre en 1982 dans des conditions qui témoignent à nouveau du souci du Gouvernement de ne pas accroître de façon excessive les coûts de production. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Michel Noir.** On verra comment vous levez !

**M. le Premier ministre.** Le déficit prévisible de la sécurité sociale sera donc financé.

J'affirme nettement, au nom du Gouvernement, que le déficit de l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités locales, n'excédera pas, en 1982, 3 p. 100 du P. I. B., soit un des taux les plus bas constatés dans les économies européennes.

Ce déficit est en outre appelé à diminuer au fur et à mesure que la croissance économique retrouvée dégagera des ressources supplémentaires.

De plus, le Gouvernement, sur proposition du ministre du budget, a décidé d'appliquer un dispositif de régulation des dépenses en fonction de l'évolution de la conjoncture.

A la fin de chaque trimestre, un comité interministériel, que je présiderai, décidera du rythme d'engagement des dépenses pour le trimestre suivant et, sur un certain nombre de chapitres budgétaires, fixera les enveloppes limitatives qui pourront faire l'objet d'engagements.

Enfin, ce budget assure une relance de la croissance économique en importations.

Le contenu en importations de la demande publique est en effet plus faible que celui des autres composantes de la demande intérieure, d'autant que nous avons privilégié les dépenses qui permettent d'économiser l'énergie et de développer l'offre nationale dans le secteur du bâtiment et des travaux publics notamment.

Voilà donc définie à grands traits la cohérence d'ensemble d'une politique budgétaire qui confortera le mouvement actuel de reprise de l'activité économique tout en maîtrisant les équilibres financiers.

La croissance dans la solidarité suppose, bien entendu, une répartition plus équitable de l'effort fiscal.

Pour l'impôt sur le revenu, par exemple, toutes les tranches du revenu seront intégralement indexées, pour la première fois depuis 1975, de même que les différentes exonérations et abattements qui allègent le poids de l'impôt sur les contribuables les plus défavorisés. Et le plafonnement des avantages du quotient familial rétablira la progressivité de l'impôt pour les revenus les plus élevés.

L'institution d'un impôt sur les grandes fortunes répond également à la nécessité d'équilibrer les contributions fiscales de ceux qui n'ont que les revenus de leur travail et de ceux qui disposent d'un capital important.

Le renforcement de la lutte contre la grande fraude fiscale fait partie de ce dispositif de solidarité et de justice. Il faut bien, en effet, avoir conscience que les impôts actuellement volés par les grands fraudeurs sont finalement payés par les contribuables honnêtes qui sont le plus grand nombre. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Alain Hauteceur.** Ils n'applaudissent pas à droite !

**M. le Premier ministre.** Enfin, la situation financière de l'Union exigeait des mesures d'urgence. A titre exceptionnel, une contribution au financement du déficit de cet organisme sera demandée aux revenus les plus élevés.

Il est toutefois essentiel que ces mesures ne découragent pas la croissance et l'esprit d'entreprise.

**M. Albert Brochard.** Voilà le problème !

**M. le Premier ministre.** Aussi, d'une manière générale, la pression fiscale n'augmentera-t-elle pas en 1982.

Le poids des taxes à la consommation ne sera pas accru, afin de préserver l'effet d'entraînement de la demande sur la croissance économique.

Le Gouvernement s'est attaché à ne pas alourdir les charges des entreprises et à favoriser leur croissance.

Ainsi, les patrimonies correspondant à des actifs professionnels seront exonérés de l'impôt sur les grandes fortunes lorsque leurs propriétaires accroîtront les capacités de production de leur entreprise.

Le dispositif d'aide fiscale aux entreprises nouvelles sera amélioré conformément à la présentation qui en a été faite par le ministre de l'économie et des finances et par le ministre de l'industrie.

Les particuliers seront fortement incités par une déduction fiscale spécifique à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement. Le marché des techniques nouvelles dans ce domaine devrait connaître une importante croissance.

Mesdames et messieurs les députés, la croissance et la compétitivité de l'économie française dépendent aussi, vous le savez bien, de la juste appréciation de la valeur de notre monnaie.

D'où l'exigence, pour notre franc, d'un taux de change réaliste.

Le taux de change du franc doit à la fois assurer la compétitivité de nos exportations et permettre de contenir le coût de nos importations, notamment de nos importations d'énergie. C'est dire que sa fixation à un niveau réaliste constitue un enjeu essentiel du double point de vue de la croissance et de la lutte contre l'inflation.

Lorsque le Gouvernement est entré en fonction au mois de mai dernier, nous avons considéré que la compétitivité des entreprises françaises n'était, dans l'ensemble, pas menacée mais qu'un ajustement du taux de change du franc vis-à-vis du deutschemark était inéluctable. Il fallait, en effet, apurer la gestion précédente.

**M. Albert Brochard.** Ça continue !

**M. le Premier ministre.** Oui, ça continue !

A cet égard, monsieur Gaudin, je rappellerai simplement que, pendant la période où M. Barre a été Premier ministre, le taux de l'inflation a été constamment deux fois plus élevé en France qu'en République fédérale d'Allemagne. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Robert-André Vivien.** Et maintenant ?

**M. Michel Noir.** Cela va changer !

**M. le Premier ministre.** Dans le même temps, notre déficit commercial, vis-à-vis de l'Allemagne, a atteint près de 50 milliards de francs en quatre ans.

En accord avec nos partenaires européens, nous avons jugé souhaitable d'attendre le retour au calme sur le marché des changes et le moment où le dollar aurait engagé son mouvement de hausse pour procéder à un réajustement général des parités entre les monnaies du système monétaire européen.

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes d'une naïveté effroyable !

**M. le Premier ministre.** L'opération s'est réalisée au moment que nous avions choisi et dans les meilleures conditions techniques.

**M. Gabriel Kaspereit.** Ce n'est pas tout à fait ça : mais peu importe !

**M. le Premier ministre.** Elle a manifesté la solidité des liens avec nos partenaires européens, en particulier avec la République fédérale d'Allemagne.

**M. Robert-André Vivien.** Vous avez suivi !

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous savez bien que vous étiez contraint par les Allemands !

**M. le président.** Laissez parler M. le Premier ministre mes chers collègues.

**M. le Premier ministre.** Depuis le 5 octobre, notre monnaie occupe le haut du serpent (rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) ce qui a permis à la Banque de France de regarnir nos réserves de change et d'engager la baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire.

**M. Alain Hauteceur.** Cela les ennuie !

**M. le Premier ministre.** Par ailleurs, le franc a retrouvé, vendredi 9 octobre, son cours du vendredi précédent par rapport au dollar, ce qui signifie que l'ajustement monétaire ne s'est pas traduit par un alourdissement du coût de nos importations d'énergie et de matières premières.

Au total, cette opération aura des effets bénéfiques pour l'économie française : elle stimulera nos exportations, notamment sur les marchés européens, et permettra une baisse des taux d'intérêt favorable à la reprise de l'investissement et de l'activité.

Mais ce gain ne serait que de courte durée si l'avantage acquis en termes de taux de change était annulé dans les prochains mois par la hausse des prix. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a arrêté, dès le 7 octobre, un ensemble de mesures d'accompagnement afin de réduire le rythme, aujourd'hui excessif, de l'inflation dans notre pays.

Les mesures que le Gouvernement vient d'arrêter pour consolider la nouvelle parité du franc visent à enclencher un ralentissement durable de l'inflation. Elles viennent compléter les actions engagées pour soutenir la reprise de l'activité économique.

A quoi servirait, en effet, la relance de la demande si le pouvoir d'achat supplémentaire qui en résulte pour les plus défavorisés était repris par des augmentations excessives de prix ?

A quoi conduirait la progression des dépenses budgétaires en faveur de l'investissement, du logement et de la recherche, si au même moment ou alourdissait les charges des entreprises qui mènent, avec le Gouvernement, la bataille de l'emploi ?

Réduire l'inflation, c'est associer sur des bases solides et durables la politique de relance de l'économie et de création d'emplois.

Pour mettre en marche le mouvement qui doit ramener l'inflation de 14 p. 100 actuellement à 10 p. 100 en 1982, le Gouvernement a décidé le gel immédiat et temporaire des prix d'un certain nombre de produits de grande consommation, ainsi que de ceux des services dont la progression avait été très rapide au cours des derniers mois.

Ces premières décisions seront prolongées et amplifiées par un appel à la responsabilité de tous, chefs d'entreprise, salariés, commerçants, agriculteurs, administrations. Tous doivent faire en sorte qu'un juste équilibre soit observé dans la progression des prix et des revenus afin de limiter globalement la hausse des prix à moins de 10 p. 100.

Cet équilibre sera recherché dans un cadre contractuel qui fixera des étapes datées et chiffrées à l'évolution des prix, des marges, des tarifs publics et bien sûr des rémunérations. Il n'est pas question en effet de remettre en cause la liberté de négociation des partenaires sociaux.

Dans le même temps, l'Etat cherchera à maîtriser le rythme d'engagement des dépenses publiques, afin de soutenir l'activité sans provoquer de surchauffe. La régulation budgétaire permettra de laisser jouer les effets bénéfiques de la nouvelle parité du franc sur les débouchés de la production française, puis, lorsque cela apparaîtra nécessaire, de prendre le relais par une politique plus active des dépenses publiques.

Voilà des signes clairs de notre capacité à « tenir » notre taux de change, de notre volonté de mener à bien une reprise économique sans dérapage inflationniste. Nous avons mis en place les moyens d'une relance saine, maîtrisée et fondée sur la solidarité nationale.

**M. Robert-André Vivien.** Utopie !

**M. le Premier ministre.** Voilà, mesdames et messieurs les députés, dans sa logique et dans sa cohérence, la politique économique et financière que nous entreprenons, dans la solidarité et dans la rigueur au bénéfice de l'emploi.

Elle commence à porter ses premiers fruits. Eh oui ! cet héritage, nous n'en sommes pas responsables...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Encore !

**M. Gabriel Kaspereit.** Il y a trois mois, d'accord, mais pas au mois d'octobre !

**M. le Premier ministre.** ... mais son poids nous pèse et ses limites nous contraignent.

**M. Robert-André Vivien.** Assumez vos responsabilités !

**M. le Premier ministre.** Mais nous nous battons avec le concours de tous les Français de bonne volonté pour que notre pays retrouve son élan.

**M. Robert-André Vivien.** Nous le souhaitons !

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, avez-vous entendu le chœur des vertus offensées ?

**M. Pierre Joxe.** Oui !

**M. le Premier ministre.** Celle d'un ancien ministre des finances, ancien Président de la République, qui a accepté, à deux reprises, que notre monnaie quitte le « serpent », en janvier 1974 et en mars 1976 (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs communistes*) et sous le septennat de qui le franc a perdu plus de 30 p. 100 de sa valeur vis-à-vis du mark. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** En six mois, vous en êtes déjà à 8,5 p. 100 !

**M. le Premier ministre.** Celle d'un ancien Premier ministre dont le fameux plan de relance engagé en 1974 dans les conditions déplorables que l'on sait a conduit à une baisse du franc de 20 p. 100 par rapport au mark au cours de l'année 1976. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Celle d'un autre ancien Premier ministre dont l'indice de confiance était effectivement plus haut auprès des cambistes étrangers que des travailleurs français (*applaudissements sur les mêmes bancs et sur plusieurs bancs des communistes*)...

**M. Gabriel Kaspereit.** Belle formule !

**M. le Premier ministre.** ... et qui s'est permis dans des conditions inacceptables de porter un jugement sur le ministre de l'économie et des finances.

**M. Emmanuel Hamel.** Vous entretenez la haine !

**M. le Premier ministre.** Ce qui ne l'a pas empêché d'accepter une dévaluation de fait du franc par rapport au deutschemark en septembre 1979, une hausse des prix en France deux fois plus élevée qu'en Allemagne fédérale et, dans la période du 15 février au 21 mai 1981, des pertes de devises très importantes pour notre pays.

**M. Jean-Marie Daillet.** Et les vôtres ?

**M. le Premier ministre.** A tous ces hauts personnages qui ont eu l'occasion de faire leurs preuves devant le pays, je voudrais simplement dire : « Messieurs, un peu de retenue, s'il vous plaît... »

**M. Alain Hautecœur.** Un peu de pudeur !

**M. Laurent Cathala.** Ils n'ont pas de pudeur !

**M. le Premier ministre.** ... les Français ont de la mémoire » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) A entendre les représentants de l'opposition...

**M. Alain Hautecœur.** Des oppositions !

**M. le Premier ministre.** ... le Gouvernement serait condamné à choisir entre deux politiques également inacceptables : il lui faudrait soit lutter contre le chômage en acceptant un surcroît d'inflation, soit agir sur la hausse des prix en se résignant à une nouvelle augmentation du chômage.

Cette alternative, nous la récusons. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Nous avons d'ailleurs pu constater, en France et dans d'autres pays, à quels résultats elle aboutit. Le chômage et l'inflation progressent parallèlement, conduisant l'économie au déclin et la société à la révolte.

**M. Robert-André Vivien.** Vous parlez des pays socialistes ?

**M. le Premier ministre.** Nous sommes convaincus qu'une relance soigneusement contrôlée de l'économie peut permettre à la fois de faire reculer le chômage et de ralentir la hausse des prix. Dans une économie où la demande s'accroît, l'utilisation de capacités de production se redresse, les coûts unitaires de

l'industrie diminuent et la productivité s'améliore. A condition toutefois que les rémunérations évoluent de manière modérée.

Le cercle vertueux de l'emploi, de la productivité et du ralentissement de l'inflation, c'est la voie que nous proposons à la France pour sortir de la crise.

Comment ne pas voir que la remise au travail du plus grand nombre possible de Français est le seul moyen de mettre un terme au gaspillage fantastique du chômage ? Deux millions de chômeurs, c'est plus de 100 milliards de francs perdus pour notre économie, pour le budget de l'Etat, pour le financement de la sécurité sociale et de l'Unedic.

L'équilibre de nos finances publiques, gravement mis en péril par la récession, c'est par l'expansion que nous l'assurerons demain.

Mais, me direz-vous, n'y a-t-il pas péril à relancer notre économie plus vite et plus tôt que ne le font nos partenaires étrangers ? J'observe, en premier lieu, que si chaque pays reste l'arme au pied dans l'attente des autres, il ne sera pas possible avant longtemps de retrouver ensemble le chemin de la croissance.

Mais surtout, les moyens que nous nous donnons pour favoriser la reprise sont raisonnables et bien adaptés à la situation présente. En privilégiant les économies d'énergie, les investissements qui ont un faible contenu en importations, en fournissant à l'industrie les moyens de répondre, par un développement de l'offre nationale, à ce surcroît de demande, nous reculons les limites de la contrainte extérieure qui s'exerce sur nous.

Tels sont, mesdames et messieurs les députés, les objectifs et les moyens de la politique économique et sociale que le Gouvernement mettra en œuvre dans les prochains mois, pour gagner les batailles de la croissance, de l'emploi et des prix.

Je ne doute pas qu'au moment où cette politique — sur laquelle s'exerce encore tout le poids de la gestion précédente — commence à produire ses premiers résultats positifs, vous lui appertenez massivement votre appui en refusant la motion de censure qui vous est présentée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, voici, en moins d'un mois, la deuxième motion de censure déposée par l'opposition. Comme la précédente, elle porte sur la politique économique du Gouvernement. Le résumé de l'argumentation est clairement exposé dans un paragraphe décisif : notre politique budgétaire est en opposition totale avec celle de nos partenaires occidentaux. En répétant ce thème depuis plusieurs mois, sous des variantes diverses, avec obstination, l'opposition essaie d'infléchir l'action engagée par le Gouvernement depuis le 22 mai.

Explicitons un peu mieux la base de son raisonnement : une seule politique économique est aujourd'hui possible, nous dit-on, celle tentée par nos partenaires. C'est d'ailleurs celle du libéralisme économique. En allant à l'inverse, vous êtes dans l'erreur, donc vous échouerez. Voilà les choses clairement dites. L'économie serait notre point faible, notre générosité serait illusoire. Bref, en n'acceptant pas les règles du jeu du système en place, nous serions condamnés.

On pourrait à la rigueur prêter quelque attention à cette argumentation si les pays dont il est question, et bien entendu la France, qui furent dirigés selon ces « bons » principes, avaient donné l'exemple d'une croissance harmonieuse et équilibrée.

**M. Alain Hautecœur.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Hélas, il n'en fut rien. La crise est là, générale, insupportable, source d'affrontements et de conflits de toute nature dont la violence croît chaque jour. La fameuse explication par le pétrole a fait long feu. Certes, les deux chocs pétroliers ont été fortement perturbateurs. Mais ils ne sont pas au centre de l'explication de la crise.

Je ne peux ici développer des idées que nous avons largement exposées par ailleurs. Je me contenterai simplement de répondre à la motion de censure sur le plan qui est le sien, celui de l'économie, en commençant par montrer que l'opposition actuelle n'a pas encore vraiment compris que le changement que les Françaises et les Français ont voulu, s'il s'est incarné politiquement dans un homme, le Président de la République et se traduit par une autre majorité à l'Assemblée nationale, se situe fondamentalement dans le champ économique et social.

C'est en effet cette méconnaissance des véritables raisons de l'arrivée de la gauche au pouvoir en France qui rend si désuètes et si injustes les critiques que nous entendons. Comment sans cela expliquer les références permanentes à des schémas dont l'application pendant de nombreuses années s'est révélée si néfaste pour notre pays ?

Les raisons citées et l'analyse faite me conduisent à penser que l'opposition...

**M. Alain Hautecœur.** Les oppositions !

**M. Christian Goux.** ... les oppositions, en effet, continuent à se croire en période pré-électorale.

Elles s'obstinent à croire que la politique qui était la leur reste, selon l'expression de celui qui était chargé de la mettre en œuvre, « la seule politique possible ». Seulement voilà, le pays dans sa majorité a tranché différemment le 10 mai et le 24 juin. Il a refusé la politique précédente et nous a demandé d'en faire une autre, radicalement différente, celle découlant du programme présidentiel. Et si l'on peut aujourd'hui, à juste titre, identifier la victoire de la gauche à celle du Président de la République, c'est parce que François Mitterrand a incarné, seize années durant, avec constance et opiniâtreté cette politique-là.

Le Gouvernement la met aujourd'hui en œuvre. Nous, socialistes, nous l'avons soutenu, nous le soutenons, nous le soutiendrons sans complaisance mais sans défaillance, car il s'agit de la politique que veut majoritairement notre pays.

Il s'agit en effet de la France, quatrième puissance du monde malgré une inflation rapide, un chômage élevé, une dépendance forte qui n'a cessé de croître depuis vingt ans. Mais son histoire, sa culture attestent sa grandeur.

Et ce sera ma première idée, celle qui commande toutes les autres, que je voudrais avancer ici. La France peut changer de politique sans avoir de comptes à rendre aux autres puissances. La France a les moyens de ses ambitions. Ceux qui parlent sur son déclin ou sur sa dilution dans un vaste ensemble multinational se trompent, et d'époque et de situation.

La France est aujourd'hui dans le monde un partenaire essentiel des échanges commerciaux et des relations politiques des autres grandes nations. C'est un pays riche en hommes, désireux de travailler, riche d'idées à mettre en pratique, suffisamment important pour montrer dans un monde en crise une voie originale : ni à la remorque du modèle américain, ni à l'image du modèle soviétique. C'est cela que certains ne veulent pas comprendre. C'est sur cette réalité que nous nous appuyerons pour mettre en œuvre la politique pour laquelle nous avons été élus. La légitimité de notre action, c'est le pays qui nous la donne. Un pays bien vivant, décidé à rompre avec une conception frileuse de l'avenir et qui nous dit : « Allez de l'avant, nous vous soutenons. »

Nous avons pour nous la durée. Nous nous donnerons les moyens de notre action mais nous n'oublierons pas que c'est le pays dans sa majorité qui nous fait un devoir d'agir.

Mes chers collègues, avant de décrire notre politique, permettez que je m'arrête un instant — motion de censure oblige — sur la critique de la logique économique antérieure. Rassurez-vous, il ne s'agira pas ici de bilan. D'autres l'ont fait avant moi mieux que je pourrais le faire. Pourtant, l'observateur attentif que je suis de la chose économique depuis plus de vingt ans aurait, lui aussi, beaucoup à dire. Je dirai simplement que le recul de l'histoire, s'il permettra de nuancer certaines critiques, en rendra d'autres encore plus accablantes.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Vous allez faire de la peine à Bloeh-Lainé !

**M. Christian Goux.** Je voudrais faire seulement la critique fondamentale du raisonnement qui a sous-tendu toutes les actions passées. Pendant de nombreuses années, dans un contexte international difficile, l'opposition d'aujourd'hui, hier majorité, avait soutenu l'action d'un gouvernement dont la philosophie économique peut se résumer en quatre points : la recherche d'une sortie de la crise par un sous-emploi des hommes et des machines ; la lutte contre la hausse des prix par la lutte contre la hausse des salaires ; une action industrielle volontairement limitée aux secteurs que la logique de la division internationale du travail laissait à la France ; enfin, une politique monétaire sans action structurelle sur les déterminants de la valeur de la monnaie.

**M. Robert-André Vivien.** Malhonnêteté intellectuelle ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** Seul M. Christian Goux a la parole. Cette remarque s'adresse à chacun de vous, mes chers collègues.

Veuillez poursuivre votre propos, monsieur Christian Goux.

**M. Christian Goux.** L'ensemble de cette politique a échoué. Nous allons maintenant montrer pourquoi et, par là, répéter que la motion de censure qui nous est présentée, s'appuyant sur ces mêmes analyses, doit être rejetée car elle n' imagine pas d'autre politique pour la France que celle dont le pays ne veut plus. La nostalgie certes, n'est plus ce qu'elle était, monsieur Robert-André Vivien, mais elle ne peut pas servir de politique.

**M. Alain Hautecœur.** C'est juste ! M. Robert-André Vivien est une pleureuse !

**M. Christian Goux.** Je ferai tout d'abord une remarque de fond : si une seule critique devait être faite à l'action des gouvernements précédents, ce ne serait pas celle d'avoir échoué devant l'inflation, ce ne serait pas celle d'avoir laissé le pays dans une situation difficile, ce serait celle d'avoir choisi de sortir de la crise par le bas.

Je m'explique. Dans un contexte international perturbé, marqué depuis dix ans par deux chocs pétroliers, la politique avait le choix entre deux voies pour sortir le pays de ses difficultés : la voie haute, celle d'une croissance soutenue accompagnée des mesures indispensables d'action sur le partage de l'offre entre importation et production nationale et qui aurait permis, depuis 1973, à notre pays de retrouver le niveau d'indépendance nécessaire pour faire face aujourd'hui aux turbulences commerciales et monétaires. Mais pour mener cette politique-là, il fallait un Plan, et il n'y en avait pas. Il n'y avait rien d'autre que la coexistence de décisions d'entreprises souvent contradictoires et toujours choisies sans tenir compte de l'intérêt général. Aussi, ce fut la voie basse qui s'imposa, celle du sous-emploi des hommes et des machines. Voilà la vraie raison de l'échec. C'est pour cela que la dépendance extérieure de la France, mesurée par la pénétration des importations sur le marché intérieur des produits industriels, est passée de 36 p. 100 en 1973 à 47,5 p. 100 en 1980.

Ces chiffres sont le résultat de la politique choisie, d'une politique suiviste, celle d'un alignement sur la politique des autres, privilégiant le ralentissement de l'activité pour freiner les importations, laissant se développer le chômage pour peser sur les salaires, faisant chuter le taux d'utilisation des machines faute d'assurer à la production nationale les débouchés nécessaires.

Les chiffres sont là qu'il ne faut pas oublier : 1,8 million de chômeurs à mi-1981, quatre fois plus qu'il y a sept ans et un taux d'utilisation des capacités productrices à son minimum depuis cinq ans. L'échec de la politique choisie était évident, dès lors que la dynamique de la population active de notre pays était marquée par une arrivée nette de 250 000 personnes par an à la recherche d'un emploi. Et si cette politique était peut être justifiable pour certains de nos voisins, et notamment pour l'Allemagne placée jusqu'en 1980 dans une situation démographique sans commune mesure avec la nôtre, elle ne pouvait pas être celle de la France. C'est l'erreur de base qui a été faite : la stagnation n'est jamais une politique, encore moins dans un pays dont l'atout principal est une population active en forte expansion.

**M. Pierre Joxe.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Cette grave critique ne doit pourtant pas nous faire oublier l'analyse erronée de l'inflation faite par les gouvernements précédents.

En effet, la politique menée contre l'inflation était depuis plusieurs années orientée vers la recherche d'une baisse des salaires réels. Cette logique, qui s'appuie sur l'idée que les salaires constituent l'essentiel des coûts, que les coûts font les prix, et que pour faire baisser les prix, il fallait faire baisser les salaires, visait en fait à favoriser une modification du partage de la valeur ajoutée des entreprises en faveur des profits. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

Or, que s'est-il passé ? Je me contenterai de deux séries de chiffres : de 1973 à 1977, l'inflation a été en moyenne chaque année de 11 p. 100 et le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire croissait annuellement de 5 p. 100. De 1977 à 1981, si le taux d'inflation annuel est resté le même, le pouvoir d'achat ne croissait plus que de moitié. C'était l'illustration saisissante de l'échec d'une politique de lutte contre l'inflation par la baisse du pouvoir d'achat. Illustration du fait que ce ne sont pas les salaires qui sont la principale cause de l'inflation.

**M. Pierre Joxe.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Quant aux raisons de cet échec, elles sont inscrites dans d'autres chiffres, ceux du partage de la valeur ajoutée. La compression des salaires et la réduction des effectifs ont certes permis de limiter la part salariale. Mais, en sens inverse, la montée du chômage a obligé le Gouvernement à accroître les cotisations sociales. Le résultat d'ensemble n'a pas permis d'inflexion significative dans le partage de la valeur ajoutée. Elle a simplement contribué à faire des chômeurs au lieu de payer des actifs. La baisse des salaires réels et du pouvoir d'achat n'a donc pas permis de limiter l'inflation. Et elle a accéléré la montée du chômage. La conclusion s'impose d'elle-même : la logique de la politique menée n'était pas valable dans le contexte de l'économie française. Il en fallait une autre. Nous y viendrons tout à l'heure. Mais la logique antérieure conduisait aussi à une politique industrielle de dépendance.

Nous abordons là un domaine essentiel. La logique de développement industriel depuis dix ans a conduit notre pays à accepter pour nombre de ses secteurs d'activité la seule place que la division internationale du travail lui assignait, sans chercher à s'en libérer ne serait-ce que partiellement.

Donnons-en quelques exemples : le déclin des secteurs à forte composante de main-d'œuvre comme le textile, l'habillement, le cuir, face à la concurrence des nouveaux pays industriels; le désinvestissement dans les secteurs intermédiaires comme la chimie ou la sidérurgie, accompagnée de restructurations internationales; l'absence dans le secteur des biens de consommation qui interdisait à notre pays la possibilité d'asseoir la consommation des ménages sur une base nationale.

Certes d'autres secteurs, comme l'énergie, les biens d'équipement ou certaines industries de pointe, ont bénéficié de l'aide de l'Etat. Mais au profit de qui? Avec quel contrôle de l'utilisation des crédits? Avec quelles retombées des efforts de recherches?

Cette politique conduisait à une dépendance accrue de notre pays. Or, dans un grand pays, ce qui est stratégique aujourd'hui, c'est ce qui sera vital demain.

C'est une erreur de vouloir freiner les activités en France sur la base du seul critère de coûts moins élevés qu'à l'étranger. Cette logique marginaliste n'est pas applicable à un pays qui, au départ, doit importer son énergie et ses produits de base.

Quant à la politique monétaire, elle fut sans action sur les structures. Depuis l'adoption, que je trouve pour ma part regrettable, d'un régime de taux de changes flottants au niveau international, le contrôle de la valeur de la monnaie est devenu, pour tout pays, un objectif de première importance.

Un pays a dans le monde l'importance que sa monnaie lui confère: importance économique, bien sûr, mais aussi importance politique. De cela, les exemples sont nombreux, qu'il s'agisse du déclin américain de la décennie 1970, parallèlement à la chute du dollar, qu'il s'agisse encore de la montée en puissance de la République fédérale d'Allemagne, quand le Deutschemerk était fort, et des doutes sur son avenir qu'alimente la période récente de relative faiblesse.

Il n'y a donc pas deux politiques possibles pour un pays qui veut jouer un rôle sur la scène mondiale. Il n'y en a qu'une: chercher à maintenir sa monnaie forte. Mais une monnaie forte ne se décrète pas, encore faut-il s'en donner les moyens! La condition d'une monnaie forte, c'est la maîtrise des coûts de production, afin que les produits nationaux trouvent des acheteurs à l'étranger et que le prix des produits importés ne soit pas trop nettement moins élevé sur le territoire national.

Or que s'est-il passé en France dans la période récente? En mars 1979, la parité mark-franc était de 2,30. Le franc a été maintenu à ce niveau, à peu près constant, vis-à-vis des monnaies européennes. Parallèlement, la liberté des prix a été étendue, puis généralisée. Cette situation a conduit les industriels français à réduire leur marge à l'exportation, pour conserver leurs débouchés et à accroître d'autant plus vite leurs prix en France pour maintenir la rentabilité globale. Au bout de quelques mois, un tel comportement a rendu peu rentables les exportations et facilité la pénétration des marchandises importées sur le marché français.

Il était alors devenu évident que la situation était trop contradictoire pour durer: ou bien la fameuse concurrence jouerait, les prix se ralentiraient et la politique gouvernementale réussirait; ou bien, au contraire, l'inflation se poursuivrait, la dévaluation serait inévitable et ce serait l'échec. Ce fut l'échec.

Depuis le début de 1981, le rythme de hausse des prix ne s'est pas ralenti, la part de marché des marchandises importées n'a cessé de croître et la dévaluation est devenue, au fil des mois, de plus en plus évidente.

Une dévaluation est toujours une mauvaise chose.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien!

**M. Christian Goux.** Peut-être, après un an d'une politique économique différente, aurait-on pu renverser les anticipations et rendre inutile la dévaluation. Cela n'a pas été possible parce que l'ampleur des écarts d'inflation légués par le gouvernement précédent était trop forte, mais c'est là encore la sanction d'une logique économique erronée qui a cru pouvoir maintenir le franc sans tenir les prix.

Quant à l'argument qui tente d'imputer cette dévaluation à la gestion de la gauche, permettez-moi de dire ici qu'il n'est pas sérieux. M. le Premier ministre a déjà rappelé tout à l'heure ce qui s'est passé entre le 21 mai et le 4 octobre. Quant à moi, je ne contenterai simplement de dire que de janvier 1979 à mai 1980, les prix de détail ont augmenté de 32 p. 100 en France et de 13 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. Les tendances récentes de prix n'ont fait que confirmer cet écart. Voilà notre analyse.

En réponse à cela, il nous est expliqué à longueur de débat que la politique mise en œuvre jusqu'en mai 1981 était la seule réaliste, que la relance n'était ni possible, ni souhaitable. Une vision apocalyptique de l'économie avait mal réussi à faire admettre que toute nouvelle politique, que toute velléité de relance ne manquerait pas de relancer l'inflation, de creuser le déficit budgétaire, de menacer l'équilibre commercial, voire — je l'ai entendu — de plonger le pays dans la dictature.

Regrettons que les professeurs de cette digne orthodoxie conservatrice ne se soient pas en temps voulu émus des résultats de cette démarche.

En effet, la politique suivie a réussi à stopper toute croissance économique, à accélérer le recul des investissements, à multiplier les suppressions d'emplois, à organiser un recul des pouvoirs d'achat de certaines catégories sociales, à provoquer une stagnation de la consommation. Dans le même temps, le taux d'inflation est passé de 9 p. 100 l'an à 14 p. 100 au début de 1981. Le déficit commercial a crû dans des proportions dramatiques en 1980, non pas sous le seul coût de la facture pétrolière, mais à cause de l'explosion de notre déficit avec le Japon, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis.

Les projections faites dans le cadre des travaux préparatoires de feu le VIII<sup>e</sup> Plan annonçaient déjà une progression rapide du déficit des finances publiques à politique économique inchangée, du seul fait de l'installation dans la crise et de l'acceptation de la croissance du chômage.

La passivité et l'attente quasi religieuse de la venue d'une relance extérieure nous avaient conduits au plus profond de la crise. Pourtant, la dégradation de la situation en Grande-Bretagne, tout comme les erreurs de la politique économique du Président Reagan et les menaces qu'elle fait peser sur les pays européens devraient conduire nos censeurs à plus de prudence.

Que nous proposons en effet les critiques de l'action entreprise depuis mai 1981? Rien d'autre que de nous installer dans la crise, de gérer les déficits de la sécurité sociale, de l'U.N.E.D.I.C., du budget, en attendant des jours meilleurs. Et comme ceux-ci se font attendre, ils en arrivent tout naturellement à demander de réduire encore davantage le niveau de vie, comme si la prospérité du pays pouvait reposer sur l'appauvrissement de notre peuple.

Cela n'est pas possible. Le pays en a décidé autrement.

Le nouveau Gouvernement, quant à lui, plaçant la lutte contre le chômage au centre de ses préoccupations et de son action, a fait un choix très clair en optant pour une politique de relance de l'économie.

Dès le collectif de juillet dernier, une série de dispositions ont été mises en œuvre pour stopper le recul de la consommation des ménages, tout en évitant de laisser croître les charges pesant sur les entreprises. Le projet de loi de finances pour 1982 étend et approfondit ces premières mesures pour en faire une véritable stratégie de développement économique et social.

Il importe cependant d'apporter à ce niveau quelques précisions, car il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre.

La politique de relance engagée par le Gouvernement ne se réduit pas ou ne peut être comparée à la seule augmentation de la masse salariale ou des charges salariales.

Certes, le S.M.I.C. a été revalorisé de cinq points supplémentaires en juin 1981, les prestations familiales et les prestations vieillesse l'ont été à cette date et le seront à nouveau prochainement.

Mais ce surcroît de revenus ne représente en année pleine que 1 p. 100 du produit intérieur brut. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont pris en charge 50 p. 100 de l'encassement des charges salariales entraînées par la revalorisation du S.M.I.C. et ont veillé à ce que celles-ci ne se repercutent pas sur toute la hiérarchie des salaires. Les crédits du ministère du travail pour l'emploi et la formation des jeunes ont été augmentés, le F.D.E.S. a été doté de crédits supplémentaires.

Mais la politique de relance mise en œuvre vise aussi fondamentalement à modifier les perspectives de rentabilité des investissements, à assurer la nécessaire restructuration — et l'on peut même dire reconstitution — de l'offre nationale, à modifier, enfin, les conditions de la compétitivité.

L'investissement, on le sait, n'est pas automatiquement générateur d'emplois car, aujourd'hui, il apparaît plus profitable d'investir pour supprimer des emplois que pour élargir les capacités de production.

On n'a aussi cessé de nous répéter que le miracle viendrait des exportations, mais rien n'est venu, si ce n'est l'effritement de notre tissu industriel. Seule l'augmentation de la consommation, jointe à la volonté de privilégier certains types de consommation, entraînera une modification progressive des perspectives de rentabilité des investissements.

Notre appareil de production, ainsi que M. le Premier ministre l'a dit tout à l'heure, présente certaines inadaptations et insuffisances qui n'ont fait que s'accroître au cours des années antérieures. La politique de relance vise également à agir à ce niveau. Le projet de loi de finances pour 1982 permettra de consacrer des crédits très importants en faveur de la recherche et de la transformation des structures industrielles, notamment des petites et moyennes entreprises. Ceux-ci donneront un sens au mot d'ordre de reconquête du marché intérieur et favoriseront la création d'emplois nouveaux dans les secteurs industriels essentiels pour l'avenir de notre pays.

**M. Pierre Joxe.** Très bien !

**M. Christian Goux.** Nous pouvons attendre des effets en cascade de ces actions de transmission de secteur à secteur.

La politique de relance s'oriente ainsi vers une action simultanée sur les capacités d'offre nationales et sur la demande de biens et services. La relance de la consommation des ménages ne saurait, en effet, être séparée du développement des capacités de production de notre appareil industriel.

Le groupe socialiste entend bien soutenir cette démarche et apporter sa contribution à sa formalisation et à sa mise en œuvre. Ainsi, dans le cadre budgétaire, il interviendra à ces deux niveaux : d'une part, pour demander que la mise en place d'un impôt chômage demeure compatible avec la volonté de voir la demande des ménages croître, et donc de porter le plafond de la limite d'exonération de 15 000 à 25 000 francs, et également, pour les bas revenus, de monter le seuil d'imposition proprement dit pour ne pas les pénaliser (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*) ; d'autre part, pour assurer le maintien d'importantes masses de crédit destinées à financer des équipements, des investissements, des actions industrielles.

Mesdames, messieurs, il était devenu de mode — de mode économique j'entends — de juger négativement la dépense publique et les interventions de l'Etat. Toute une analyse conservatrice tend à les considérer comme improductives et inflationnistes. Improductives, car elles tiendraient à une pléthore de fonctionnaires « budgétivores » et à la mauvaise gestion du secteur public. Inflationnistes, par le biais du financement du déficit budgétaire et du gonflement de la demande interne. Qu'un déficit puisse être inflationniste s'il est mal financé et ne vise pas à créer les conditions mêmes de sa résorption, je n'en disconviens pas. Ce fut d'ailleurs le cas des déficits enregistrés et accumulés depuis 1974 qui ne découlaient pas d'une politique d'investissement, mais du simple dérapage des finances publiques sous l'effet de la crise. Aujourd'hui, l'acceptation d'un important découvert, au demeurant supportable, pour le maintien des équilibres externes, dans la mesure où il vise expressément à financer de véritables actions de politique industrielle, est la seule voie pour nous sortir de la crise.

Quant à la lutte contre le chômage, elle passe par la désinflation.

J'ai exposé devant vous, il y a quelques instants, les raisons pour lesquelles une politique de lutte contre l'inflation qui supposait une hausse du chômage ne pouvait pas réussir dans notre pays. Il en serait de même d'une politique de lutte contre le chômage qui négligerait l'inflation. Il est devenu illusoire, dans une économie complexe, de vouloir s'attaquer ou bien à l'inflation, ou bien au chômage, même s'il existe une priorité à notre politique qui est la guerre contre le chômage. A vrai dire, il n'est de lutte efficace que simultanée, à la fois contre le chômage et contre l'inflation. La règle essentielle est ici comptable : l'évolution des coûts est égale à celle des prix augmentée de l'accroissement de productivité.

Il est donc, et c'est là un élément fondamental, nécessaire de relancer la croissance pour obtenir de limiter l'inflation, parce que la croissance est gage pour les entreprises de gains de productivité, et parce que sans croissance, augmentation de la productivité signifie chômage. La croissance du budget pour 1982 en valeur du produit intérieur brut résulte de façon presque mécanique de la hausse en valeur des dépenses publiques. Mais, on le sait, l'essentiel est dans le partage entre croissance en volume et croissance des prix. Tout point gagné sur l'inflation est un point supplémentaire de croissance réelle. Et, si l'on considère le taux prévu pour la valeur ajoutée du seul secteur des entreprises non financières non agricoles, soit 3,8 p. 100, on peut réaliser qu'il s'agit d'un réel budget de relance de la production industrielle.

Encore faudra-t-il que les entreprises jouent le jeu de cette croissance et ne fassent pas le pari d'un dérapage inflationniste, compte tenu des ajustements de parités intervenus le 4 octobre. Ce souci explique et justifie les mesures de contrôle partiel des prix et des tarifs qui ont été pris par le Gouvernement. Faute de pouvoir s'appuyer encore sur un secteur public suffisamment étendu, « véritable force de frappe économique », pour avoir un rôle pilote dans la modération des prix, faute aussi de pouvoir tabler sur le civisme d'entreprises trop

facilement enclines à un comportement d'amélioration des marges à court terme, le Gouvernement a eu la sagesse et le réalisme de mettre en place une partie des éléments nécessaires à un contrôle des prix. Mais l'essentiel reste dans les gains de productivité que permettra la relance de l'activité. Espérer revenir à un taux d'inflation à 10 p. 100 en 1982 ne serait pas réaliste dans un contexte de croissance trop faible. C'est en revanche un objectif à notre portée si la relance économique est de l'ampleur voulue.

Quant à nos moyens d'agir, ils exigent un secteur public étendu, un crédit maîtrisé.

L'opposition attaque dans sa motion de censure la politique du Gouvernement en matière de nationalisation. Je laisserai ici de côté les aspects juridiques relatifs à la nécessité de contrôler le capital d'une entreprise pour pouvoir agir sur sa stratégie. Je ne parlerai pas non plus des aspects des nationalisations liés à l'extension des droits des travailleurs. Pourtant, ce point mériterait de longs développements, tant il semble difficile de faire comprendre et admettre qu'une nouvelle donne sociale est une nécessité absolue dans les entreprises, parce qu'il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social.

Je m'en tiendrai à l'essentiel. Pourquoi nationaliser ? C'est pour changer d'objectif et mettre l'industrie au service du développement du pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est pour prendre le pouvoir dans le pays !

**M. Christian Goux.** C'est par rapport à ce que l'Etat peut faire de l'industrie qu'il faut juger les nationalisations. L'Etat seul a le pouvoir d'engager les restructurations nécessaires, au-delà des obstacles liés aux intérêts privés ou aux questions de personnes. L'Etat seul a le souci de prendre en compte les équilibres macro-économiques dans le choix des investissements. L'Etat seul peut financer l'effort de recherche dont le capital privé n'ose prendre le risque parce que sa rentabilité n'est pas garantie.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Pour quelles raisons ?

**M. Christian Goux.** Telles sont les raisons, largement positives, de notre volonté d'extension du secteur public et de notre action future.

**M. Pierre Joxe.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Goux ?

**M. Christian Goux.** Je vous en prie, mon cher collègue.

**M. le président.** La parole est à M. Joxe, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Joxe.** Bien que l'auditoire soit réduit, la qualité de l'intervention de M. Goux m'amène à apporter une précision.

Au cours de la matinée, j'ai été saisi par les groupes de l'opposition d'une demande de prolongation de leur temps de parole de vingt minutes. J'ai évidemment donné mon accord.

Je constate que M. Goux dépasse légèrement son temps de parole. Je souhaite, monsieur le président, que vous le laissiez achever son intervention qui ne débordera pas, je crois, de vingt minutes le temps qui lui était accordé.

Si j'apporte cette précision, c'est parce que je vous voyais prêt, monsieur le président, à rappeler M. Goux au respect de l'horaire.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas M. Joxe qui préside !

**M. le président.** Je n'ai pas rappelé M. Goux au respect de l'horaire. Mais, compte tenu de votre intervention, monsieur Joxe, je laisserai M. Goux dépasser son temps de parole, en espérant qu'il n'en abusera pas.

**M. Christian Goux.** Je vous remercie, monsieur le président.

**M. Jean-Claude Gaudin.** On est trop content de l'entendre !

**M. Alain Hauteceur.** Si au moins vous pouviez l'écouter !

**M. le président.** Poursuivez votre propos, monsieur Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Agir dans quel sens ? Notre réponse a toujours été très claire sur ce point. Je comprends que l'opposition ait quelque mal à l'admettre, tant est important l'écart entre ce qui était sa politique et ce que sera la nôtre. Il s'agit pour nous, mesdames, messieurs, de reconquérir notre marché intérieur. Il ne peut y avoir de forte croissance en France sans reconquête du marché intérieur. Une contribution accrue de la production nationale à l'offre globale est une nécessité vitale. Cet objectif sera la ligne directrice de notre politique industrielle. A cet objectif, le secteur public sera étroitement associé. Mais il est clair qu'il ne saurait pour cela être question de renoncer aux nécessaires ouvertures extérieures. Il suffit de citer les exemples bien connus des accords internationaux passés par Elf, par Renault ou par les banques nationalisées, pour éliminer les arguments qui font de la nationalisation un obstacle à l'internationalisation.

Nous sommes donc très loin des critiques faites d'une étatisation de l'économie, ou de je ne sais quel repli hexagonal. Nous nous donnons simplement les moyens d'agir, en permettant au secteur public d'avoir sa « masse critique » au sens que les scientifiques donnent à ce terme.

Quelques chiffres le montrent : le secteur public élargi représentera un sixième de la valeur ajoutée industrielle, près d'un million de salariés, deux cinquièmes du total de la recherche. Ce n'est ni trop, ni trop peu. C'est suffisant pour agir, à côté d'une industrie où la propriété privée des capitaux restera la règle. Quant à la nationalisation du secteur bancaire, elle va de soi, représentant un moyen d'action particulièrement important qui est la maîtrise du crédit.

Le pouvoir monétaire doit revenir à l'État et une future loi bancaire, comme il en existe dans d'autres grands pays, devrait prochainement fixer les règles de fonctionnement de ce secteur.

Je l'ai souligné devant vous tout à l'heure, une monnaie forte ne se décrète pas. Elle se mérite par la qualité de la spécialisation internationale industrielle. Cette qualité, c'est d'abord à travers les produits des entreprises nationales que le pays pourra l'atteindre. Cet objectif, qui fait partie intégrante de la politique industrielle, explique qu'en matière de taux de change également notre logique est différente. Il ne s'agit plus de maintenir artificiellement notre monnaie, mais de doter le pays de la base industrielle qui lui permettra d'avoir réellement une monnaie forte.

Voilà notre projet, mesdames, messieurs les députés, voilà notre ambition. Elle est certes aux antipodes de la politique précédente. Nous en avons présenté la logique. Nous en avons expliqué les pourquoi et les comment. Nous avons le soutien populaire pour la réaliser. Nous avons l'ardente obligation de réussir.

L'opposition prétend que nous ne le pourrions pas. C'est son droit et même son devoir, en conscience, de nous mettre en garde en fonction de ses convictions et de ses analyses, mais c'est aussi le nôtre de lui dire que le devoir de chaque citoyen dans une démocratie est d'accepter l'alternance en économie comme en politique.

**M. Pierre Joxe.** Très bien !

**M. Edmond Alphandery.** Nous l'acceptons !

**M. Christian Goux.** Les socialistes savent aussi bien que les autres ce qui, dans le domaine économique, relève de l'arsenal technique et comptable, qui doit être respecté et qui le sera, et ce qui relève de l'idéologie ou du comportement des hommes et qui ne saurait être brandi comme vérité première et immuable.

**M. Robert-André Vivien.** C'est pourtant le cas !

**M. Christian Goux.** Fondamentalement politique, l'économie n'est pas une science exacte comme la physique. L'expérience cruciale, celle qui permet de dire si l'hypothèse émise est fautive ou non, n'existe pas. La réalité n'est pas atemporelle, éternelle. Elle est historiquement située et, de plus, elle n'est pas la même pour les différents groupes sociaux.

Ce qui d'ailleurs, en conclusion, m'apparaît dans ce débat, c'est l'incompréhension qui nous sépare parce que nous n'avons pas du passé, du présent et de l'avenir la même lecture et la même interprétation.

**M. Robert-André Vivien.** Vous, c'est le marxisme !

**M. Christian Goux.** Mais aujourd'hui, monsieur Vivien, ce qui est en cause c'est qu'un nombre croissant d'hommes et de femmes refusent de se référer à des mécanismes économiques prétendument neutres et qui servaient couramment à justifier l'injustifiable.

Les socialistes, en ne votant pas cette motion de censure, s'inscrivent dans cette longue tradition. Ils font confiance au Gouvernement pour mettre en œuvre une politique de sortie par le haut de la crise. Il y va de l'avenir et du mieux-être de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Marette.

**M. Jacques Marette.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nul ne sera surpris, dans cette assemblée, que le groupe du rassemblement pour la République au nom duquel j'ai l'honneur de parler vote unanimement la motion de censure déposée par le président du groupe U. D. F.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Nous en sommes très heureux !

**M. Jacques Marette.** Depuis le changement de majorité, nous sommes, en effet, entrés résolument, sans concession et sans compromis, dans l'opposition.

Cette opposition repose sur deux principes simples : le respect scrupuleux des institutions ; un projet et une philosophie politiques radicalement opposés à ceux de l'actuelle majorité socialo-communiste.

**Mme Paulette Nevoux.** Les électeurs ont choisi !

**M. Jacques Marette.** Nous allons y venir, madame !

Notre opposition s'inscrit dans un respect scrupuleux des institutions. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'avec le général de Gaulle nous les avons si passionnément voulues, que les plus âgés d'entre nous ont passé plus de dix ans de militantisme politique dans l'opposition contre la IV<sup>e</sup> République, et qu'il a fallu encore dix ans pour faire accepter durablement ces institutions par l'opinion ?

Ces institutions ont restauré l'efficacité et la dignité de la République. Les groupes qui vous soutiennent, monsieur le Premier ministre, les ont toujours combattues. Pourtant, elles vous permettent aujourd'hui de gouverner la France dans l'efficacité et la stabilité. Elles permettent aussi à M. le Président de la République d'exercer la plénitude de ses pouvoirs sans que quiconque dans le pays, et surtout pas parmi nous, ose l'accuser de « pouvoir personnel » ou de « coup d'État permanent » comme le grief en a si injustement été fait au fondateur de la V<sup>e</sup> République. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Les Français ont décidé. Même si c'est à la suite d'un malentendu, même si nous pensons qu'ils ont davantage choisi le changement que le bouleversement ou la rupture, il n'est pas question pour nous de rattraper en cause le résultat de leur vote.

Mais le respect des institutions, c'est aussi le respect de l'opposition, que ses droits ne soient pas contestés par sectarisme par la majorité.

**M. Robert-André Vivien et M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Jacques Marette.** Que l'on ne nous prête pas une philosophie politique à l'opposé de nos objectifs ! Les hommes de ma génération ont lutté les armes à la main contre le nazisme ne peuvent pas supporter d'entendre l'opposition collectivement accusée d'être raciste, antisémite ou partisane de « ratonnades ». *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Le respect des institutions, c'est aussi qu'aucun serviteur de l'État républicain qui a servi loyalement les gouvernements légitimes de la République qui vous ont précédé, monsieur le Premier ministre, ne soit sanctionné ou pénalisé pour ce qu'il a fait. Or, à cet égard, ce qui s'est passé dans l'audiovisuel, ce qui se passe dans les rectorats et dans certaines administrations nous inquiète.

La tentation manichéenne de rejeter en bloc vingt-trois années de la vie nationale, à laquelle cèdent trop fréquemment certains membres de la nouvelle majorité et même des membres du Gouvernement, est une faute grave.

D'abord, elle jette insidieusement le discrédit sur plusieurs de vos ministres ainsi que sur un grand nombre des plus éminents serviteurs de l'État, voire sur certains de nos anciens collègues aujourd'hui décédés. Je me souviendrai toujours que j'ai été membre du gouvernement du général de Gaulle avec le regretté André Bouloche.

Ensuite, elle met en cause un fondement essentiel de la démocratie : celui de la continuité de la République.

À ce propos, je voudrais vous dire combien la moitié, minoritaire aujourd'hui, de la France que nous avons l'honneur de représenter dans cette assemblée se sont rejoints de la communauté nationale chaque fois que, dans leurs discours, vos ministres font référence à la « France socialiste ». *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Je pense par exemple à M. Cheysson ou à M. Henu.

Ce vocabulaire est dangereux parce qu'aucun gouvernement n'a le droit d'ajouter un adjectif qualificatif au nom du pays qu'il dirige s'il ne considère pas sa présence au pouvoir comme irréversible et s'il ne refuse pas, par avance, l'alternance. Nous savons que tel n'est pas le cas pour vous, monsieur le Premier ministre, mais, dans ces conditions, vous devriez veiller à ce que vos ministres ne débordent pas, même en paroles, le cadre constitutionnel.

Le Gouvernement de la France que vous dirigez aujourd'hui à la suite d'une série d'élections présidentielle et législatives incontestables et démocratiques n'est pas celui de la France socialiste ou de la République socialiste française. La France n'a jamais été ni gaulliste, ni giscardienne, ni pompidolienne, ni libérale ; elle n'est pas devenue une République socialiste. Elle demeure, pour chaque citoyenne et pour chaque citoyen, la République française, une et indivisible, comme l'ont voulu ses fondateurs. Attention aux excès de la décentralisation !

Ce qui peut paraître comme une querelle de vocabulaire a, pour nous, une singulière importance, car si vous êtes Premier ministre d'un Gouvernement à majorité socialiste, vous êtes aussi, comme le Président de la République, le garant de l'unité nationale. Vous devez donc être le Premier ministre de la

France comme nous sommes, dans nos circonscriptions, les députés, aussi bien de ceux qui ont voté pour nous que de ceux qui ne nous ont pas donné leur confiance.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Jacques Marette.** Garant de l'unité nationale, vous pouvez — et vous ne vous en privez pas ! — critiquer vos prédécesseurs, mais vous avez le devoir d'assumer l'unité nationale et la contrainte de la République.

Sachez que mes amis seront très vigilants sur le vocabulaire, car derrière les mots, en particulier des discours socialistes, chemine souvent le rêve, que Sigmund Freud a justement défini comme l'expression de désirs inconscients.

Si nous sommes résolument dans l'opposition et si nous situons résolument dans le cadre des institutions, c'est parce que notre projet et notre philosophie politiques sont radicalement opposés à ceux de votre Gouvernement et de la majorité socialo-communiste qui le soutient.

**M. Alain Hautecœur.** Encore faudrait-il que vous ayez un projet !

**M. Jacques Marette.** Certes, il y a quelques convergences. Les socialistes, comme les gaullistes, pensent que la seule querelle qui vaille est celle de l'homme. Certes, nous pensons que l'on a trop frappé d'obsolescence, durant les dernières années, l'ardente obligation du Plan. Mais vous croyez au socialisme et nous n'y croyons pas.

Nous pensons que c'est une doctrine archaïque, inadaptée aux défis de la guerre économique pour un grand pays industriel comme la France en cette fin du *xx* siècle.

**M. Alain Hautecœur.** C'est de l'idéologie, cela !

**M. Jacques Marette.** Vous êtes des doctrinaires — ce n'est pas une critique — nous sommes des pragmatiques.

Vous acceptez la lutte des classes — certains membres de votre majorité auraient même tendance à l'institutionnaliser — alors que nous pensons que c'est toujours un échec et un état de guerre civile froide qui compromet l'unité nationale.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Jacques Marette.** Le contraire de l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est toujours l'exploitation de l'homme par l'homme. L'Etat patron ne réussit guère mieux que les patrons individuels.

Vous croyez à l'effet de relance du déficit budgétaire : nous pensons qu'il fallait, au contraire, pour relancer la confiance et les investissements, réduire le train de vie de l'Etat...

**M. Edmond Alphandery.** Très bien !

**M. Jacques Marette.** ... car ce lourd déficit représente une menace redoutable pour la stabilité des prix et pour notre monnaie.

**M. Jean-Claude Gaudin et M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Jacques Marette.** Vous réécusez les lois du marché, alors que nous pensons au contraire que c'est la seule garantie de la liberté des consommateurs et des producteurs.

Vous croyez pouvoir conduire une politique opposée dans tous ses objectifs à celle qui est menée par tous les autres grands pays industriels qui sont à la fois nos concurrents et nos partenaires au sein de la Communauté économique européenne — la meilleure application de cette thèse a été développée à l'instinct par M. Christian Goux — nous pensons, au contraire, que les contraintes internationales sont trop fortes pour que le Gouvernement de la France se permette d'ignorer superbement l'environnement international.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est vrai !

**M. Jacques Marette.** Dans votre volonté, sincère j'en suis sûr, de lutter contre le chômage et pour l'emploi, vous avez choisi le partage de la pénurie de travail, risquant ainsi de donner mauvaise conscience aux travailleurs âgés — je parle par euphémisme — alors que nous croyons que seuls la diminution des impôts, l'allègement résolu des contraintes de toute nature qui paralysent l'activité économique, notamment des petites et moyennes entreprises, auraient permis, avec le retour de la confiance, la relance de l'activité économique sans laquelle il n'y a ni entreprises compétitives ni créations d'emplois durables. (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Vous avez choisi la thérapeutique euphorisante de la création massive de nouveaux emplois de fonctionnaires. Nous pensons, comme Georges Clemenceau, que lorsque l'Etat sème des fonctionnaires, le contribuable récolte des impôts.

Vous voulez à tout prix unifier la scolarisation et l'éducation de nos enfants au sein d'un grand service public de l'éducation nationale, au risque de rallumer l'absurde querelle scolaire.

Nous, nous sommes partisans du libre choix des parents et des moyens donnés aux familles pour exercer ce choix. (Appaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jean-Marie Daillet.** La liberté ne se divise pas !

**M. Jacques Marette.** Vous avez choisi de réduire le programme énergétique nucléaire au risque de produire dans dix ans, comme Pierre Messmer l'a dit la semaine dernière, moins d'énergie et plus cher.

C'est l'ensemble de votre politique économique, monsieur le Premier ministre, et son inspiration doctrinaire que nous récusons, car nous ne sommes plus en 1936, vous le sentez bien ; nous ne sommes plus en 1945, et il n'y a aucune continuité dans votre programme de nationalisations avec celui qui a été développé par le Gouvernement du général de Gaulle. Le néo-keynésianisme archaïque que vous tentez de mettre en œuvre est totalement inadapté aux nécessités de la guerre économique dans laquelle la France est engagée. Tout au plus mènerez-vous une sorte de « drôle de guerre », colmatant ça et là des poches de chômage, compromettant finalement la compétitivité de nos entreprises, jusqu'au jour où l'ensemble de votre front cédera devant la ruée de l'inflation, menaçant durablement l'avenir de notre pays.

Au-delà même de l'opposition fondamentale de nos philosophies politiques, il y a aussi une raison conjoncturelle pour laquelle nous vous censurons : c'est la succession d'hésitations, de contradictions, d'incohérences, qui ont caractérisé l'action de votre gouvernement depuis cinq mois.

Je ne reparlerai pas de la dévaluation. Après avoir promis de défendre le franc, vous vous repliez sur des positions préparées à l'avance. Mais, en fait, c'est la perte de confiance des décideurs économiques, le manque de rigueur dans votre gestion et en particulier le déficit budgétaire annoncé, de 95 milliards de francs — qui se solderont certainement par 120 ou 130 milliards en fin d'année — et un accroissement de 28 p. 100 des dépenses publiques, qui en sont la cause.

**M. Edmond Alphandery.** Evidemment !

**M. Jacques Marette.** Je ne m'étendrai pas sur le contrôle des prix. M. le ministre de l'économie et des finances avait promis de l'éviter. Or, quatre ou cinq mois après, un tiers des produits inscrits à l'indice sont bloqués pour trois à six mois. Qu'en sera-t-il à la sortie du blocage ?

M. le Président de la République avait promis au cours de sa campagne électorale la création d'un impôt sur les grandes fortunes.

Il avait explicitement annoncé l'exemption de l'outil de travail. Or les documents budgétaires démontrent que ce dernier sera bel et bien frappé.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est scandaleux !

**M. Jacques Marette.** Certes, vous avez essayé d'exclure de cet impôt, à l'aide de dispositions d'une extrême complication et difficilement applicables, les entreprises performantes qui réinvestissent leurs bénéfices. Mais toutes les entreprises en situation difficile risquent d'être redoutablement pénalisées, ce qui aggraverait le rythme, devenu préoccupant, des faillites et des dépôts de bilan.

M. le Président de la République avait promis au cours de sa campagne électorale, qu'il n'y aurait pas d'aggravation de la charge fiscale sur les personnes physiques. Or non seulement vous avez prévu une imposition exceptionnelle de 10 p. 100 sur les contribuables payant plus de 15 000 francs d'impôts — c'est-à-dire, par exemple, le célibataire qui gagne 8 000 francs par mois — mais encore la réévaluation des tranches du barème ne sera pas conforme à l'érosion monétaire. Il en ira d'au moins 1 p. 100. Vous avez prévu d'augmenter les tranches du barème de 13,5 p. 100. Or nous terminerons l'année avec un taux d'inflation nettement supérieur à 14 p. 100.

Enfin, vous allez augmenter les recettes de poche. On ne peut pas le reprocher à M. le ministre du budget : c'est devenu une habitude. Mais M. le Président de la République avait également promis la T.V.A. au taux zéro pour les biens de première nécessité. Or nous ne trouvons pas la concrétisation de cette promesse dans le projet de budget qui nous sera soumis.

Pour conclure sur ce point, on ne sait plus sur quelles hypothèses économiques repose votre politique pour l'année 1982. L'inflation attendue sera-t-elle de 12,5 p. 100, comme le rapport sur les comptes économiques de la nation le laisse entendre ? De 10 p. 100, comme M. le Président de la République l'a indiqué à l'issue d'un récent conseil des ministres, voire de 8 p. 100 comme M. le ministre de l'économie et des finances l'a évoqué avec un certain optimisme au début de sa prise de fonctions ?

Quand, par une lettre rectificative ou par un amendement, je ne sais quelle procédure vous utiliserez, le Gouvernement décide le gel de quinze milliards de francs d'investissements,

vosre politique économique demeure-t-elle celle de la relance pour l'emploi, ou a-t-elle changé de cap pour donner satisfaction à nos partenaires européens, notamment l'Allemagne qui vous a tant aidé au moment de la dévaluation ? La rigueur l'emportera-t-elle désormais sur la facilité ? Nul ne le sait.

Quant à la politique des revenus que M. le ministre de l'économie et des finances semble vouloir relancer aujourd'hui, permettez-moi de lire à cette tribune un extrait d'un traité social paru en 1978 et signé du secrétaire général adjoint de l'Élysée et de votre ministre de la solidarité nationale, Mme Questiaux.

« La politique des revenus », écrivaient ces deux experts, « est la tarte à la crème des gouvernements et des économistes qui cherchent à lutter contre l'inflation. L'idée d'un armistice, d'une trêve sociale sur laquelle elle repose, est démentie tant par l'analyse historique que par la réalité quotidienne qui montrent, l'une et l'autre, la prévalence de la lutte des classes. Croire qu'il soit possible de faire renoncer durablement les uns ou les autres des adversaires en présence aux avantages qu'ils seraient en mesure de se procurer dans le contexte où ils sont placés relève soit de l'utopie généreuse, soit d'une pure et simple hypocrisie ».

**M. Guy Ducloné.** Très bien !

**M. Jacques Marette.** Dans ces conditions, je souhaite bien du plaisir et beaucoup de courage à M. le ministre de l'économie et des finances pour la mise en œuvre de sa politique. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

Enfin, avant de conclure, monsieur le Premier ministre, je dirai un mot de politique étrangère. Qu'il me soit permis, au nom, j'en suis sûr, de tous mes amis de l'opposition, de déplorer — c'est un euphémisme — les déclarations de votre ministre des relations extérieures, faites le lendemain du jour où il est allé accompagner le Président de la République aux obsèques d'un chef d'État dont tous les Français admirent le courage. A trop parler, on en arrive toujours à énoncer des incongruités ou des inconvenances. Ce fut le cas, hélas, pour M. Cheysson au club de la presse, hier. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

J'en viens à ma conclusion.

Un adage de la sagesse populaire dont vous auriez dû vous inspirer, monsieur le Premier ministre, dit : « On ne fait pas boire un cheval qui n'a pas soif ». *(Sourires.)* En réalité, l'adage ne parle pas d'un cheval, mais d'un âne. *(Rires sur divers bancs.)*

Faute de confiance dans une politique contradictoire, incertaine, hésitante de votre Gouvernement, les décideurs économiques ne relanceront pas l'investissement, en dépit des mécanismes compliqués d'aide que vous avez prévus. Les euphorisants que vous allez injecter à haute dose dans l'économie française, sous forme d'aides, de prêts participatifs, de subventions, de bonifications d'intérêts et — ô miracle ! de la part d'un Gouvernement socialiste à des patrons — d'exonérations d'impôts, ne guériront pas durablement les secteurs malades de notre économie.

La politique de relance, d'une main, et de blavage, de l'autre, qui semble être celle que le Gouvernement a arçinée au dernier conseil des ministres, sera lourde de dangers pour l'économie nationale.

C'est l'un des quotidiens parisiens les plus favorables à votre politique, monsieur le Premier ministre, qui analysait ainsi votre action : « Talon-pointe, le pied simultanément posé sur l'accélérateur et le frein ; voilà comment se pilote aujourd'hui la machine économique française ! ».

**M. Alain Hauteœur.** C'est ce que font les pilotes de formule 1 ! *(Rires.)*

**M. le président.** Nous ne sommes pas à Montlhéry !

**M. Jacques Marette.** Le commentateur économique du *Matin* concluait : « C'est un exercice périlleux avec le profil de la route et les risques de tête-à-queue sont, à chaque instant, possibles ».

**M. Robert-André Vivien.** Il manque vingt-trois ans d'auto école au nouveau gouvernement !

**M. Alain Hauteœur.** Cela ne vous a pas beaucoup réussi, messieurs de l'opposition !

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez M. Marette conclure !

**M. Jacques Marette.** Vous remarquerez que je suis plutôt un modéré et qu'il faut les propos excessifs et les outrances de M. le ministre de l'intérieur pour me faire sortir de mes gonds !

**M. Guy Ducloné.** Oui, mais quand vous le faites, vous le faites bien !

**M. Jacques Marette.** Ce pilotage à vue est d'autant plus redoutable que tous les clignotants du tableau de bord de l'économie sont au rouge. Aucune compagnie d'assurances ne voudrait assurer les risques que fait courir votre politique économique à la France.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans une autre enceinte, monsieur le Premier ministre, et pour parler comme les jeunes, vous allez « vous planter » ! *(Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)* Et vous allez vous planter inexorablement dans un délai de seize à vingt-huit mois, et la France avec vous !

**M. Alain Hauteœur.** Voilà Nostradamus !

**M. Jacques Marette.** L'Allemagne sera la puissance économique dominante en Europe et, au terme constitutionnel du mandat de notre assemblée, puis du Président de la République, les électeurs français jugeront souverainement des résultats de votre politique.

**M. Louis Odru.** Encore Nostradamus !

**M. Jacques Marette.** Ce sera notre honneur d'avoir, sans concession, dénoncé ces contradictions, ces dangers, ces écarts et proposé une alternative démocratique dans le cadre des institutions et de la continuité de la République.

Aujourd'hui, étant donné le rapport des forces de cette Assemblée, nous ne pouvons que témoigner, car nous ne pouvons espérer renverser le Gouvernement.

**M. Alain Hauteœur.** Ah !

**M. Philippe Séguin.** M. Hauteœur est rassuré !

**M. Jacques Marette.** Mais ce témoignage apparaîtra demain, j'en suis sûr, comme une prévision hélas lucide ! C'est la raison pour laquelle, monsieur le Premier ministre, la seule attitude possible pour nous est le refus et la censure résolue et sans concession de votre politique. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Mesdames, messieurs, lorsque le Premier ministre annonce qu'il fera une déclaration sur la politique générale du Gouvernement, le groupe du rassemblement pour la République, sans attendre cette déclaration, dépose une motion de censure.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est son droit !

**M. Guy Ducloné.** C'est son droit.

Usant de son droit, l'Assemblée nationale a, dans sa très grande majorité, repoussé les arguments de la droite.

**M. Pierre-Charles Krieg.** C'est son droit aussi.

**M. Guy Ducloné.** Après que le Gouvernement a obtenu une large majorité sur sa politique énergétique, le groupe de l'Union pour la démocratie française, sans attendre l'important projet de loi sur les nationalisations, dépose une motion de censure.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est son droit !

**M. Alain Hauteœur.** C'est parce qu'il avait été doublé par le R.P.R. !

**M. Guy Ducloné.** C'est son droit, mais, usant aussi de son droit, l'Assemblée nationale ne manquera pas de repousser, dans sa très grande majorité, les arguments de la droite.

**M. Alain Hauteœur.** C'est son plaisir !

**M. Guy Ducloné.** Mais la manœuvre de M. Gaudin et de ses amis va plus loin. Le fait que douze anciens ministres, dont des Premiers ministres des gouvernements battus en mai et en juin soient parmi les signataires est significatif...

**M. Edmond Alphandery.** Cela vous arrivera un jour !

**M. Guy Ducloné.** ... dans une période où l'on n'en a pas fini de dresser le bilan noir du précédent septennat.

**M. Edmond Alphandery.** C'est un alibi !

**M. Guy Ducloné.** En déposant une seconde motion de censure en un mois, l'opposition souligne avec éclat qu'elle voudrait bien essayer de dégager sa terrible responsabilité dans la situation où se trouve le pays. C'est l'histoire classique de l'incendiaire qui crie au feu.

Pour la droite, l'équilibre économique s'identifie toujours à la recherche du profit maximum, et tout ce qui peut entraver la satisfaction des besoins des firmes multinationales...

**M. Edmond Alphandery.** Tiens !

**M. Guy Ducloné.** ... devient par là même, pour elle, contraire à l'intérêt national.

Il n'est pourtant pas sérieux sur le plan économique de décourager que les difficultés de la France ont commencé il y a quatre mois.

L'opinion publique ne s'y trompe pas. Les millions de Français qui ont sanctionné une politique de déclin national ne sont pas devenus amnésiques. Ils ont censuré, en toute connaissance de cause, l'austérité et le chômage, dont ils connaissent les méfaits et dont ils subissent les conséquences.

Celles et ceux qui ont choisi une autre politique ne peuvent qu'être confortés dans leur appréciation avec le dépôt de la motion de censure.

En effet, les discours de la droite montrent que, si elle exerçait aujourd'hui la direction des affaires de la France, elle n'aurait pas d'autre politique que celle de la continuité dans l'aggravation de la crise.

M. Marette, pour justifier son vote de la motion de censure, vient de déclarer qu'il était un pragmatique. Mais c'est ce pragmatisme qui a fait que, de 1974 à la mi-1981, le nombre des demandeurs d'emploi a été multiplié par quatre.

M. Jean-Claude Gaudin. Et la crise ?

M. Guy Ducloné. La précarité de l'emploi s'est considérablement aggravée et elle touchait 4 500 000 salariés à la fin du septennat. Or il s'agit d'un moyen privilégié pour exploiter davantage les salariés, notamment les jeunes et les femmes.

Les prix ont augmenté de plus de 100 p. 100 en sept ans. Le déséquilibre de notre balance commerciale était devenu chronique. Le pouvoir d'achat des ouvriers et de leurs familles a baissé...

M. Jean-Marie Daillet. C'est faux !

M. Guy Ducloné. ... et le simple droit à un logement décent est devenu soit un luxe coûteux, soit un rêve inaccessible.

M. Jean-Fierre Soisson. Ce n'est pas exact !

M. Guy Ducloné. Les allocations familiales ont vu, sous votre régime et votre politique, leur pouvoir d'achat réduit de moitié en dix ans.

M. Emmanuel Hamel. Pas les prestations sociales !

M. Guy Ducloné. Le revenu des exploitants familiaux agricoles a baissé durant six années consécutives.

M. Alain Hauteœur. C'est vrai !

M. Guy Ducloné. L'inégalité devant la maladie, devant les accidents, devant l'école, devant l'accès à la culture était devenu la règle.

Mais le pragmatisme du R. P. R. ou de l'U. D. F. ne les ont jamais fait toucher aux profits capitalistes.

M. Louis Odru. Très bien !

M. Guy Ducloné. Mieux même, on a glorifié ceux-ci. Nous payons aujourd'hui la politique menée depuis des décennies par les gouvernements de la droite, qui tablaient sur le tout à l'exportation et sur l'austérité à l'intérieur.

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas vrai !

M. Guy Ducloné. Aussi, toute tentative de recourir aux mêmes solutions ne pourrait qu'accentuer nos difficultés. Avouez, mesdames et messieurs les auteurs de la motion de censure, qu'il y a chez vous un certain humour — je veux le croire involontaire, ou bien alors c'est un humour cynique — à vous ériger en défenseurs des plus défavorisés.

Un député socialiste. Ils ne manquent pas d'audace !

M. Guy Ducloné. C'est le résultat de votre politique qui fait que 1 p. 100 des ménages possèdent 50 p. 100 des actions des entreprises...

M. Alain Hauteœur. Très bien !

M. Guy Ducloné. ... que 10 p. 100 des ménages possèdent 50 p. 100 du patrimoine total de la France, alors que 50 p. 100 des ménages, les plus modestes, n'en possèdent que 3 p. 100.

M. Jean-Marie Daillet. Et en Union soviétique ?

M. Guy Ducloné. La liste serait longue, des secteurs que cette politique a conduits à la casse ou au déclin. Citons seulement la sidérurgie, le textile, la machine-outil, les chantiers navals, la production charbonnière.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est la G. G. T. qui « casse » !

M. Guy Ducloné. Les équipements collectifs ont vu leurs crédits diminuer dans le budget de l'Etat, qu'il s'agisse de l'éducation, du logement, des transports ou de la recherche scientifique, tous domaines dans lesquels des augmentations notoires sont nécessaires.

Les déséquilibres régionaux se sont accentués : la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, la région Rhône-Alpes et la région parisienne ont été victimes de la désindustrialisation sans que les autres régions y trouvent avantage.

La production nationale a ainsi subi des coups très rudes, qui ont fait reculer la place de la France et réduit ses capacités à satisfaire les besoins de la population.

Et n'essayez pas, mesdames et messieurs de la droite, de brouiller les cartes ! La dévaluation, c'est votre héritage !

Elle est la conséquence des hausses des prix de la dernière période, du déficit structurel de la balance des paiements, de la spéculation internationale à laquelle le grand patronat français — dont vous prenez la défense — ...

M. Jean-Claude Gaudin. Mais bien sûr !

M. Guy Ducloné. ... et les banques ont participé, de la récession économique, qui rendait la monnaie nationale particulièrement fragile.

Vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique, de la République fédérale d'Allemagne ou du Japon, nous avons un déficit considérable, lié à la politique de renoncement ou de sous-traitance pour la machine-outil, les composants, le charbon, l'habillement et la production alimentaire.

La dette de la France s'est accrue avec vous. Le franc n'a cessé de perdre de sa valeur par rapport à la moyenne des monnaies de nos partenaires.

M. Jean-Marie Daillet. On en reparlera l'année prochaine !

M. Guy Ducloné. Les taux d'intérêts élevés contribuent à favoriser la recherche de profits spéculatifs...

M. Emmanuel Hamel. Les taux n'ont jamais été aussi élevés.

M. Guy Ducloné. ... et découragent, monsieur Hamel, le développement national des investissements productifs et des équipements sociaux.

M. Emmanuel Hamel. Eh bien, baissez les taux !

M. Guy Ducloné. Tout ce que la droite propose aujourd'hui, c'est d'accentuer pour les travailleurs une politique d'austérité, de réduire la création d'emplois publics...

M. Philippe Séguin. Cela, c'est de M. Delors !

M. Guy Ducloné. ... de réduire les crédits pour les équipements collectifs inscrits dans le budget. Autrement dit, ce serait moins pour les hôpitaux, pour les transports en commun et davantage pour le grand capital. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

L'Assemblée aura l'occasion, à partir de demain, de se prononcer sur ce que nos vertueux censeurs appellent la « brutale et dangereuse extension du secteur public » et l'« atteinte portée à l'outil de travail ».

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait !

M. Guy Ducloné. Mais ne peut-on dès aujourd'hui dire que ce qu'ils regrettent, c'est un système qui assure les plus grands profits aux sociétés capitalistes ?

Péchiney et Saint-Gobain pleurent avec M. Gaudin. Ce qu'ils pleurent, ce sont les profits perdus...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est ça !

M. Guy Ducloné. ... que, hier encore, on transférait à l'étranger plutôt que d'investir en France.

Ainsi, Péchiney, un des tout premiers monopoles mondiaux de l'aluminium, n'a pas construit une seule usine dans notre pays depuis dix ans. Par contre, le groupe Péchiney-Ugine-Kuhlman a supprimé 13 400 emplois dans notre pays.

M. Alain Hauteœur. C'est vrai !

M. Guy Ducloné. Avec la nationalisation, il ne pourra plus faire passer l'intérêt monopoliste avant l'intérêt national.

Ainsi encore Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, qui a supprimé 20 000 emplois sur le territoire national tandis que ses effectifs à l'étranger augmentaient de 18 000, ne pourra plus poursuivre cette politique de casse industrielle.

La politique, que regrette l'ancienne majorité, était déjà inscrite dans le projet de VIII<sup>e</sup> Plan, que le Gouvernement précédent n'a pas osé faire venir en discussion devant l'Assemblée avant les élections législatives.

M. Alain Hauteœur. Il avait honte !

M. Louis Odru. Très bon rappel !

M. Guy Ducloné. Elle signifiait davantage de fermetures d'entreprises, le choix cynique et réfléchi de supprimer encore 500 000 emplois industriels d'ici à 1985. Refusez vos classiques, messieurs !

M. Alain Hauteœur. Cela les gêne !

M. Guy Ducloné. Elle signifiait également une dépendance accrue de notre économie, avec, par exemple, un taux de pénétration sur le marché intérieur de 75 p. 100 pour le matériel électrique et électronique professionnel. Or c'est précisément un secteur où la nationalisation doit contribuer à rééquilibrer notre balance commerciale et à conforter l'indépendance économique de la France.

M. Jean-Claude Gaudin. On verra ce qu'il en sera !

M. Guy Ducloné. Les députés communistes agissent pour la mise en place et la réussite d'une nouvelle croissance économique. Il est impératif de relancer la demande intérieure pour développer la production nationale et aider ainsi à gagner la bataille contre le chômage.

Il s'agit, par des réformes de structures, de nous donner les moyens d'une politique cohérente de reconquête du marché intérieur, de développement de l'emploi et de l'appareil productif national. C'est l'objet principal des nationalisations qui vont venir appuyer et donner tout leur sens aux mesures de relance économique contenues notamment dans le projet de budget.

Les députés communistes n'ont jamais dit aux travailleurs qu'il serait facile de changer les choses ou que leurs problèmes seraient résolus par la délégation de pouvoir.

Ce ne sont pas eux qui disent : « Votez pour nous, et nous ferons le reste ! ». Au contraire, nous avons toujours invité à la vigilance et à l'action pour créer les conditions du succès et déjouer les manœuvres du grand patronat et ce la droite en quête de revanche.

**M. Maurice Dousset.** Chez Renault ?

**M. Guy Ducoloné.** Il faut, pour la France, une gestion économique rigoureuse. Tout le monde en est d'accord.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est ce que nous faisons.

**M. Guy Ducoloné.** Le point est de savoir, monsieur Gaudin, au profit de qui : du grand capital, que vous défendez, ou des travailleurs, que nous défendons ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

C'est là que se situe le véritable choix.

Sous le règne de la droite, il a toujours été prôné le partage des sacrifices. Cela s'est toujours traduit — il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement — par des sacrifices pour les moins favorisés et pour eux seuls, et jamais les sacro-saints profits n'étaient touchés.

Pour des millions de salariés et de personnes âgées, leur salaire, leur retraite ou leur pension suffit à peine. Tout ce qu'ils touchent est dépense pour se procurer — parfois à peine — l'indispensable. Pour eux, toute atteinte, même légère, à leur pouvoir d'achat est toujours insupportable.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est précisément ce que vous allez faire !

**M. Guy Ducoloné.** Aussi, dans la conjoncture internationale présente, où il s'agit d'ouvrir au redressement de notre économie, la surenchère à l'exportation et au blocage des salaires ne permettrait pas de s'attaquer directement aux causes de la crise, de l'inflation, aux gâchis, aux profits des capitalistes et à la spéculation.

**M. Philippe Séguin.** Dites-le à M. Delors !

**M. Guy Ducoloné.** Le blocage des prix des services et de certains produits alimentaires est positif.

**M. Philippe Séguin.** M. Delors !

**M. Guy Ducoloné.** Ce n'est pas de M. Delors, c'est de M. Maréte !

**M. Philippe Séguin.** M. Delors l'a dit !

**M. Guy Ducoloné.** Mais, messieurs de la droite, au lieu de tirer en arrière, comme vous le voudriez, nous pensons qu'il convient d'aller plus loin, c'est-à-dire de s'orienter vers le contrôle de la formation des prix industriels. Il est indéniable que les nationalisations peuvent y contribuer.

Les mesures de rigueur contre la fuite des capitaux à l'étranger, les profits excessifs et la spéculation immobilière sont nécessaires. Aussi, l'imposition des fortunes et du capital est, pour nous, une condition de la lutte contre l'inflation et donc de la défense du franc.

Enfin, il faut bien être convaincu que l'on ne développera pas la production nationale et le marché intérieur sans une réelle relance de la consommation populaire, sans le maintien du pouvoir d'achat des salariés et un nouveau relèvement des bas salaires, des retraites et des pensions.

Ni la majorité de l'Assemblée ni le Gouvernement ne peuvent suivre le porte-parole de l'opposition.

Leurs discours, comme leur motion de censure, éclairaient leurs objectifs. Ce sont ceux de la vieille droite, qui a favorisé la mainmise du grand capital sur la vie du pays.

Les changements voulus par la majorité populaire doivent être accomplis. Cela ne se pourra qu'avec l'adhésion d'une large majorité de notre peuple et, en premier lieu, celle des travailleurs.

Cela signifie qu'il faut combattre les inégalités sociales, les profits spéculatifs et les restructurations sauvages qui mettent en cause l'indépendance de la France.

Faire échec aux manœuvres réactionnaires est une exigence démocratique. Il s'agit du respect des engagements pris devant le suffrage universel.

Les députés communistes sont engagés dans la majorité avec la volonté de prendre toute leur part dans la politique nouvelle et de participer à des réalisations démocratiques durables. Ils le monteront dès demain à l'occasion de la discussion par notre Assemblée de la nationalisation des grands groupes privés et du secteur bancaire et financier, pour laquelle ils ont lutté depuis tant d'années.

**M. Edmond Alphandery.** Cela vous fait plaisir !

**M. Guy Ducoloné.** Le groupe communiste — ce ne sera une surprise pour personne, mais cela vaudra explication de vote — ne votera évidemment pas la motion de censure...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce n'est effectivement pas une surprise !

**M. Guy Ducoloné.** ... commune de la droite U. D. F.-R. P. R. et du grand patronat. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Mouvements divers.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cassaing.

**M. Jean-Claude Cassaing.** Monsieur le ministre du budget, mesdames, messieurs, puisque nous arrivons presque au terme de la discussion générale sur la motion de censure, il me semble l'heure de dire tout haut ce que plusieurs députés de la nouvelle majorité ne cessent de souffler à mi-voix.

Jusqu'à quand entendrons-nous la nouvelle opposition et ses Cassandre nostalgiques imbues de leur pseudo-infaillibilité économique dénigrer systématiquement le programme du Gouvernement ? Pourquoi l'opposition étale-t-elle à toutes les tribunes le discours de la crainte ? Pourquoi prodigue-t-elle à l'opinion sa sinistresse de l'échec ? Pourquoi cherche-t-elle à parler plus haut que le langage de la solidarité ? Parce que la découverte la plus amère de l'opposition, c'est aujourd'hui de constater que le grand élan de solidarité nationale attendu par la majorité des Français prend tournure et racine avec le projet de loi de finances pour 1982.

La mobilisation de tous les moyens pour l'emploi et l'investissement, les crédits en hausse pour la santé, le logement, la culture, l'augmentation de 30 p. 100 en faveur de la recherche, une fiscalité plus juste, c'est ce que l'opposition dédaigneuse appelle gouverner avec des symboles, sans doute parce qu'elle n'ose pas dire publiquement que les nationalisations, la levée de l'anonymat sur la vente des lingots d'or lui font souci.

Ainsi l'opposition crie au feu, à la déstabilisation économique. Pendant vingt-trois ans, à force de reconstruire artificiellement les privilèges avec le ciment de la peur sociale, elle a oublié l'élan que représente le grand thème de la solidarité nationale. De là, monsieur le ministre, son incompréhension affichée à l'égard d'un budget pour l'emploi et l'investissement, sa tonalité agressive. Sans mémoire pour les sept dernières années, elle fait semblant d'épingler, devant l'opinion publique, le bilan de quatre mois de gestion de la gauche. Mais, au théâtre de son intersubjectivité, elle veut oublier que le record alarmant des faillites était déjà établi sous le précédent septennat, elle veut nier que la dépréciation du franc par rapport au deutschemark était un fait acquis depuis dix-huit mois, sans parler des montants compensatoires, invention du précédent régime.

Tout le discours de l'opposition s'ordonne selon deux directions. Il s'agirait pour elle, d'abord, de tirer toutes propositions de la majorité de gauche du côté de l'utopie et du dogmatisme, comme l'ont fait tout à l'heure M. Maréte et M. Gaudin. Elle voudrait, ensuite, parquer les mesures de solidarité décidées par le Gouvernement de la majorité sur le seul terrain du bricolage. Et nous voyons l'opposition succomber au morcellement et à l'incantation du dénigrement systématique, parfois même aux rodonnades.

« La calomnie, la calomnie, disait un auteur célèbre, il faut toujours en venir là ». Rien ne saurait trouver grâce aux yeux de ces procureurs qui veulent effacer le passé récent, leur passé. La correction des parités entre le deutschemark et le franc favorise nos exportations sur le marché allemand, en particulier l'exportation des automobiles. Qu'importe, ils appellent cela une « dévaluation-revers » !

Le projet de décelération des taux d'intérêt, la volonté de tempérer l'inflation à un rythme de hausse de 10 p. 100, la nécessité de procéder à des relevés de prix là où il faut surveiller particulièrement les augmentations, ils appellent cela de l'improvisation. La mise en place d'accords de régulation pour les prix de certains services marchands, cela s'appelle, dans leur jargon, une « valse-hésitation », d'où cette motion de censure alibi !

Dernier exemple, plus pertinent encore, lorsque le Gouvernement, avançant dans la voie de la désinflation, met en place les mesures qui accompagnent l'aménagement des parités monétaires européennes, ils traduisent cela par « une solution de facilité qui allie l'inefficacité et la démagogie » ! Ainsi, dans leur zèle et leur précipitation, les pourfendeurs de l'opposition accusent de tous les maux la politique de solidarité du Gouvernement, de peur que les Français ne leur rappellent que ce sont eux qui ont fabriqué la situation difficile d'aujourd'hui.

Il ne m'appartient pas de montrer du doigt le choix économique d'une croissance forte pour l'emploi — Christian Goux s'en est chargé de la façon la plus convaincante — mais, en

conclusion de mon propos, je rappellerai quelle vision du monde inspire le programme du Gouvernement. Le Premier ministre a déclaré que cette vision du monde est celle de la solidarité avec les moins favorisés. Ce retour à la solidarité conduit l'Élu de la Corrèze que je suis à évoquer brièvement le sort parfois oublié de l'agriculture et de l'économie rurale dans les régions de montagne et défavorisées. Oui, cette économie rurale appelle une solidarité totale. La désertification, les conditions climatiques y rendent l'effort des hommes harassant. Permettez-moi un instant de situer ses besoins en partant d'un exemple concret, celui de la Corrèze.

Dans mon département, il n'y a plus que 10 000 exploitations vivant de l'agriculture, à cause de la politique qui a été conduite pendant les vingt-trois dernières années. Les agriculteurs qui survivent se consacrent principalement à l'élevage. Pourtant, 80 p. 100 d'entre eux n'arrivent pas à dégager un revenu de travail égal ou supérieur au S. M. I. C. Les jeunes sont de moins en moins nombreux à s'installer.

Ce constat me conduit à lancer un appel en faveur de l'agriculture des zones défavorisées. Il faut remédier à l'abandon où l'ancienne majorité avait laissé l'agriculture de montagne. À cet égard, rappelons quelques chiffres que les orateurs de l'opposition se sont bien gardés de citer. Le revenu brut d'exploitation a diminué de 2,8 p. 100 par an entre 1973 et 1980 et, en 1980, il a retrouvé à peine le niveau moyen atteint dix ans plus tôt, entre 1968 et 1971 !

Il n'y a donc pas aujourd'hui de politique agricole possible sans garantie de revenu, sans prise en charge de la disparité entre les revenus des agriculteurs des zones défavorisées et les autres. C'est la raison pour laquelle le dernier recensement des taux d'intérêt des prêts aux jeunes agriculteurs et des prêts spéciaux de modernisation, aussi justifiable soit-il à l'égard de ceux qui ont des revenus convenables, est perçu aujourd'hui comme une mesure mauvaise pour les agriculteurs qui travaillent dans une zone défavorisée.

Malgré le doublement de la dotation d'installation prévue pour l'année 1983, la bonification d'intérêt apparaît comme une mesure bien plus efficace que les primes et les subventions pour promouvoir l'effort persévérant de relance de l'agriculture familiale et artisanale. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je prends la liberté d'appeler votre attention sur l'impact psychologique d'une telle mesure.

Il faut consentir des aménagements pour les jeunes et les plus défavorisés. Cela est vital pour l'agriculture de la Corrèze comme pour celle de nombreux départements. Ne pourrait-on, par exemple, maintenir aux jeunes agriculteurs le bénéfice des anciens taux ? Ne pourrait-on reconsidérer dans le projet de loi de finances pour 1982 la suppression envisagée de la détaxation de l'essence, qui, elle aussi, risque de frapper de plein fouet les agriculteurs les plus défavorisés ?

À l'heure de la solidarité et de la régionalisation, il est indispensable que la nouvelle politique agricole prenne en compte les disparités régionales, les faibles revenus des agriculteurs des zones rurales particulièrement défavorisées. La commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les régions de montagne et défavorisées est prête à vous aider dans cette tâche.

Je terminerai en revenant à mon point de départ. Il me semble qu'une dernière démarcation sépare notre majorité de gauche de l'opposition de droite. Celle-ci, du temps de sa splendeur, pratiquait l'infaillibilité.

**M. Pierre-Charles Krieg.** Vous, vous pratiquez la faillite !

**M. Jean-Claude Cassaing.** Nous croyons, nous, à la volonté, à l'effort quotidien, à l'avancée progressive.

Oui, monsieur le ministre, les Français sont prêts à consentir les efforts nécessaires pour réussir le changement. Oui, le Gouvernement que vous représentez a notre confiance. Nous vous demandons de persister dans la politique de solidarité définie par le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Grussenmeyer.

**M. François Grussenmeyer.** Monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, sur le tableau économique et social de la France que nous pourrions dresser aujourd'hui, les chiffres de l'inflation, de la dépréciation monétaire, du chômage et du ralentissement économique s'allument tous en rouge. Même l'Alsace, qui pourrait se satisfaire de la dévaluation du fait des contacts privilégiés entretenus avec la République fédérale d'Allemagne, s'interroge sur l'absence de stimulation de l'investissement et d'action de ralentissement des prix.

Ajoutons une chute libre de la confiance auprès de nos partenaires du Marché commun à cause d'une aventureuse campagne de nationalisation et l'on pourra mesurer les faiblesses d'une

politique. Dès lors, la situation de l'Alsace — je me permets d'en parler puisque l'orateur précédent est intervenu sur la Corrèze — région jusqu'à présent dynamique et exportatrice, est douloureusement assombrie par toutes ces contraintes, d'autant qu'elle y est plus que d'autres confrontée de par sa situation géographique frontalière.

Cette région connaît en particulier une détérioration de l'emploi sans précédent : le cap des 35 000 demandeurs d'emploi a été dépassé le 1<sup>er</sup> septembre dernier, la hausse d'août à septembre a été de 15 p. 100 et les dernières statistiques officielles indiquent qu'entre août 1980 et août 1981, le taux de chômage a augmenté de 42 p. 100 dans le Bas-Rhin et de 38 p. 100 dans le Haut-Rhin.

Il y a lieu de mentionner également — phénomène tout à fait particulier à l'Alsace — l'augmentation du nombre des travailleurs frontaliers qui atteint actuellement 35 000, dont 15 500 travaillent en République fédérale d'Allemagne. Pour le Nord du département du Bas-Rhin, cette situation est une véritable épée de Damoclès compte tenu d'une éventuelle dégradation de l'emploi en République fédérale d'Allemagne. Malheureusement, les chiffres s'allument également dans ce pays et des signes de faiblesse de son économie se manifestent, hélas, un peu partout.

Sur le plan social, le comité des élus franco-allemands a créé la semaine dernière sur mon initiative un groupe d'étude chargé des problèmes de l'emploi et de la protection sociale des travailleurs frontaliers. Il s'avère, en effet, essentiel de protéger ces salariés qui, pour moitié, sont âgés de vingt-six ans à quarante ans et qui, en très grande majorité, sont des ouvriers non qualifiés. L'agrandissement de Wissembourg fournit près de 5 500 travailleurs frontaliers, soit plus du tiers de l'ensemble de la région et, fait beaucoup plus grave, un tiers de la population active du secteur secondaire travaille en Allemagne et dépend donc d'une économie étrangère !

Ainsi, il faut amplifier l'effort d'industrialisation des zones frontalières, particulièrement des cantons où le taux des travailleurs frontaliers est supérieur à la moyenne et atteint même parfois 50 p. 100. Je pense en particulier à la pointe Nord-Est extrême de l'hexagone où il s'agit de maintenir absolument les avantages acquis depuis une vingtaine d'années en matière de primes au taux maximum. Un véritable contrat de développement économique et industriel des zones frontalières associant résolument l'État, la région et le département devrait être mis sur pied.

Après l'emploi, les mesures à prendre pour développer l'économie alsacienne sont la relance du bâtiment et la poursuite du développement du secteur agro-alimentaire et des industries exportatrices.

Comme au niveau national, il faut conduire une politique volontariste de relance de la construction en Alsace. La construction privée connaît un net fléchissement depuis 1980 et, dans le même temps, les entreprises alsaciennes ont sensiblement réduit leurs effectifs. Il s'agit bien de ramener le niveau encore trop élevé des taux d'intérêt à un niveau raisonnable, de prendre de vraies mesures fiscales d'incitation à bâtir, en particulier pour les jeunes ménages, et de relancer des programmes de construction de logements sociaux. Les professionnels sont conscients de cet état de choses puisque la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics parle de « récession sans précédent ».

L'Alsace doit aussi poursuivre avec ardeur le développement du secteur agro-alimentaire et de ses industries exportatrices. Pour cela, il faut maintenir les positions acquises sur les marchés étrangers, mais aussi avoir les moyens de trouver de nouveaux débouchés.

Il s'agit, en particulier pour les produits exportés du secteur agro-alimentaire, de limiter les contraintes que l'administration fait peser sur l'étiquetage, alors que les concurrents de la C.E.E. y échappent, ce qui aboutit à une distorsion de la compétitivité. En outre, il faut aussi mieux soutenir une véritable politique de transformation des produits.

Je rappelle que le conseil régional d'Alsace, dans sa réponse au plan intérimaire, a insisté avec force sur la reconnaissance par la D.A.T.A.R. du rôle spécifique de l'Alsace, façade rhénane de la France. Il a souligné également l'importance de l'épargne alsacienne dans le développement régional : encore faut-il ne pas brider le dynamisme de nos caisses locales.

Monsieur le ministre chargé du budget, vous vous y connaissez en la matière puisque vous avez reçu récemment des représentants du Crédit mutuel d'Alsace qui est, comme vous le savez, la banque familiale des petits épargnants.

Une collecte de 5 p. 100 de l'épargne locale permettrait de mettre un milliard de francs à la disposition des collectivités alsaciennes par le biais de la création d'une agence régionale d'investissements publics qui serait à créer.

Telles sont les observations que je tenais à formuler face à une politique qui ne répond pas aux exigences d'une région frontalière comme l'Alsace, qui commence à éroder ses atouts.

Je souhaite, comme tous les Français et comme tous les députés de cette assemblée, le rétablissement de l'économie de notre pays, la diminution du chômage, mais je crains que votre politique, monsieur le ministre, ne permette pas d'atteindre ces objectifs. C'est la raison pour laquelle je voterai, avec mes amis alsaciens qui appartiennent à l'opposition, la motion de censure, car force est de constater aussi que cinq mois après, la France n'est déjà plus la France ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

(M. Philippe Seguin remplace M. Bernard Stasi au fauteuil de la présidence.)

**PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,**  
vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. Mestre.

**M. Philippe Mestre.** Monsieur le ministre chargé du budget, en déposant la motion de censure, ses signataires ont considéré votre projet d'impôt sur les grandes fortunes, prévu dans le projet de budget pour 1982, comme un facteur de déséquilibre grave de l'économie de notre pays, parce qu'il porte atteinte à l'outil de travail.

Je n'ai pas l'intention de faire à cette tribune de la technique fiscale : nous en aurons l'occasion lors de la discussion de la loi de finances, si la motion de censure n'est pas adoptée, ce qui est possible.

**M. Emmanuel Hamel.** Et même probable !

**M. Philippe Mestre.** Je me contenterai aujourd'hui de développer devant l'Assemblée nationale les raisons fondamentales qui nous conduisent à juger désastreux ce nouvel impôt et à vous demander d'y renoncer.

Ces raisons sont de trois ordres, et je reprendrai, pour les contredire, les arguments que vous avanciez l'autre jour devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, lorsque vous nous présentiez le projet de budget pour 1982.

Le projet d'impôt sur les grandes fortunes, nous avez-vous dit, monsieur le ministre délégué, chargé du budget, est socialement juste, économiquement raisonnable et techniquement simple. Eh bien, je pense, tout au contraire, que l'impôt sur les grandes fortunes est socialement injuste, économiquement dangereux, techniquement complexe.

S'il est socialement injuste, ce n'est certes pas parce qu'il frappe les détenteurs des grandes fortunes. Il est tout à fait nécessaire que ceux qui disposent de biens importants ou de revenus considérables participent, à proportion de leur situation financière, à l'effort de solidarité nationale.

Ce principe est légitime : l'impôt direct et progressif permet une redistribution des biens par la fiscalité et, par conséquent, une réduction des inégalités. Non seulement nous ne remettons pas en cause ce principe auquel nous sommes tous attachés, mais nous y adhérons sans la moindre réticence.

Cependant, il faut bien le remarquer, nous disposons déjà, dans notre arsenal fiscal, de deux impôts directs et progressifs : l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les successions qui présentent le double avantage d'exister et d'être, eux, socialement justes parce qu'applicables à tous sans discrimination. Pourquoi ne pas les aménager plutôt que de créer un impôt sur les grandes fortunes socialement injuste parce qu'il est d'abord discriminatoire ?

Il ne frappera, en effet, que certaines grandes fortunes, celles qui sont les plus visibles et constituées de ce qu'on appelle les « biens au soleil », c'est-à-dire essentiellement les propriétés foncières et immobilières, les entreprises ou les actions, parts et obligations des sociétés.

Quant aux grandes fortunes constituées de biens moins visibles, c'est-à-dire de valeurs refuges, d'or, de bijoux, d'objets d'art ou de capitaux placés à l'étranger, elles échapperont, en tout ou partie, à l'impôt sur les grandes fortunes dont la mise en œuvre incitera aux pires camouflages, pour transformer les « biens au soleil » en « biens à l'ombre ».

Vous me direz que le Gouvernement a pris ou prendra toutes les mesures nécessaires pour déjouer ces camouflages et vous citerez certainement l'exemple récent de la levée de l'anonymat sur les transactions d'or. Mais vous savez bien qu'un marché parallèle fonctionne déjà qui rend cette décision à peu près inopérante.

Socialement injuste, l'impôt sur les grandes fortunes l'est aussi dans la mesure où certaines de ses dispositions ont un caractère antifamilial très prononcé. C'est en effet le foyer fiscal qui sera imposé, ce qui oblige à confondre, dans une même déclaration, les patrimoines des deux époux et ceux des enfants mineurs. Voilà une disposition qui constitue une véritable prime au divorce et, en tout cas, au concubinage !

Socialement injuste, cet impôt, parce qu'il frappera indistinctement ceux qui auront acquis des biens par leur travail, par l'exercice de leur talent et ceux qui se seront contentés de les recevoir en héritage.

Socialement injuste, parce qu'il atteindra des hommes et des femmes qui auront consacré, par esprit de tradition et quelquefois avec l'aide de l'Etat, tous leurs moyens à la conservation et à l'entretien d'une propriété familiale inmortante qu'ils devront vendre parce qu'ils ne pourront pas acquitter sur leurs revenus le montant de l'impôt sur les grandes fortunes.

Socialement injuste enfin cet impôt, parce qu'il ne s'appliquera pas aux retraites des cadres supérieurs et frappera, en revanche, lourdement le capital-retraite que se constituent des commerçants, des artisans, des membres de professions libérales, des non-salariés qui épargnent toute leur vie pour s'assurer, ainsi qu'à leur famille, une fin d'existence décente.

En outre, bien loin d'être raisonnable, l'impôt sur les grandes fortunes est économiquement dangereux.

D'abord parce qu'il atteint l'outil de travail. Oh, nous avions entendu de bien belles déclarations pendant les récentes campagnes électorales sur l'exonération totale de l'outil de travail : les plus hautes personnalités de l'Etat avaient affirmé publiquement qu'il serait exclu du champ d'application de l'impôt sur les grandes fortunes.

Puis on apprenait quelques semaines plus tard, de source autorisée, que l'outil de travail ne serait pas exonéré, le seuil d'imposition étant fixé uniformément à 3 millions de francs pour tous les imposables.

Quelques semaines encore et voilà un nouveau changement : l'outil de travail pourrait se voir appliquer une franchise supplémentaire à concurrence de 2 millions de francs.

Enfin, nous venons d'apprendre de la bouche de M. le Président de la République, et nous pouvons lire dans le projet de loi de finances, que la part des investissements nets réalisés dans les entreprises et financés par l'accroissement des capitaux propres, pourrait être déduite de l'impôt sur les grandes fortunes.

Que d'hésitations, de contradictions, de reniements on aura pu noter déjà dans la mise au point de cette partie du texte par le Gouvernement ! Comme il aurait été mieux avisé, ce Gouvernement, de s'en tenir à son premier engagement en exonérant purement et simplement l'outil de travail !

Car les dispositions arrêtées dans le projet de loi de finances, au titre de l'impôt sur les grandes fortunes, aboutissent, en fait, à surtaxer les moyens de production et de distribution, c'est-à-dire les très nombreuses entreprises dont les actifs dépassent le seuil de 5 millions de francs.

La France, si cet impôt était mis en application, présenterait l'originalité peu enviable d'être le seul pays qui taxerait trois fois les immeubles industriels et commerciaux avec la taxe sur le foncier bâti, la taxe professionnelle et l'impôt sur les grandes fortunes, et deux fois l'équipement et l'outillage des entreprises.

Pensez-vous vraiment que le moment soit bien choisi pour faire battre cet étrange record par notre pays ? Est-ce compatible avec cette politique de développement général des activités économiques en faveur de laquelle le Gouvernement veut mobiliser toutes les énergies, notamment celles des chefs d'entreprises ?

Or votre impôt sur les grandes fortunes tel qu'il est conçu et présenté, dans la mesure où l'outil de travail n'est pas intégralement exonéré, ne peut manquer de susciter un sentiment de défiance parmi les agents économiques les plus dynamiques, comme parmi les investisseurs français et étrangers.

Loin de développer l'esprit d'entreprise, dont nous entendons parfois le Gouvernement faire l'éloge, cet impôt provoquera inévitablement un comportement malthusien plus ou moins marqué ou plus ou moins larvé, mais dont toute l'économie française pâtira et dont les conséquences sur l'emploi ne peuvent être que déplorable.

Economiquement dangereux, socialement injuste, l'impôt sur les grandes fortunes sera enfin techniquement complexe.

Ce n'est pas son caractère déclaratif et la référence permanente aux règles de la liquidation des droits successoraux qui en font un impôt simple. De la simplicité, il n'a que les apparences. Car les vrais problèmes ne sont pas résolus et parfois pas même évoqués dans le texte de votre projet.

Sans entrer dans les détails, je signalerai seulement, à titre d'exemples, que la définition de l'outil de travail n'est pas précisée et que les conditions d'évaluation des biens sont escamotées.

Quant au contrôle des déclarations que les imposables devront fournir, vous ne pouvez pas ignorer qu'il sera ou bien inexistant ou bien insupportable.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Bien sûr.

**M. Philippe Mestre.** Car tout contrôle véritable prendra inévitablement des allures d'inquisition puisqu'il impliquera l'autorisation donnée aux agents du fisc de pénétrer dans les habitations privées pour y procéder à des vérifications autoritaires et à des inventaires.

J'ajoute qu'il résulte d'études, très sérieuses et récentes, que la rentabilité de l'impôt sur les grandes fortunes sera pour le moins médiocre. Vous en attendez 5 milliards de francs en 1982. Nous croyons savoir que les recettes qui seront effectivement réalisées au titre de cette imposition nouvelle n'atteindront pas la moitié de votre prévision.

En tout état de cause, le coût de la mise en œuvre de l'impôt sur les grandes fortunes serait quatre fois plus élevé que celui des droits successoraux et douze fois plus élevé que celui de la T.V.A. Car il faudra bien, encore que cela ne soit pas prévu à ce titre dans les documents budgétaires, recruter de nouveaux fonctionnaires pour gérer ce nouvel impôt : le nombre nécessaire avait été évalué à 1200.

Un illustre prédécesseur de M. le Premier ministre, mon éminent compatriote vendéen Georges Clemenceau, disait : « La France est un pays extrêmement fertile, on y plante des fonctionnaires, on y récolte des impôts. »

En plantant l'impôt sur les grandes fortunes, vous êtes au moins assuré de faire pousser beaucoup de fonctionnaires ! (Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Alain Hautecœur.** Il s'agit sans doute d'un mot d'esprit !

**M. Philippe Mestre.** Avant de conclure, je voudrais réfuter deux arguments qui ont été avancés, et dont vous userez peut-être en faveur de l'impôt sur les grandes fortunes.

On a souvent dit, et vous direz peut-être, que cet impôt est mis en œuvre dans de nombreux pays européens dont les structures économiques, voire politiques, sont très proches des nôtres. Vous citez, par exemple, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, et bien entendu l'Autriche, en affirmant qu'un impôt réputé bon dans ces pays ne saurait être détestable dans le nôtre.

Cet argument n'est pas très solide pour trois raisons.

D'abord parce que l'impôt sur les grandes fortunes que vous projetez de créer en France est, par son assiette, ses taux et ses dérogations, très substantiellement différent de ceux des autres pays européens.

Ensuite, parce qu'il est pratiquement impossible de comparer, d'un Etat à l'autre, les systèmes fiscaux, qui comportent chacun une panoplie d'impositions diverses, dont les modalités d'application sont différentes et dont les interactions peuvent même éventuellement s'opposer.

Enfin, et c'est la raison essentielle, parce que cet impôt n'est pas considéré à l'étranger comme efficace. La plupart des Etats qui le pratiquent soit l'ont mis en hibernation, soit s'en sont débarrassés, comme le Japon et l'Irlande. D'autres voudraient bien le faire : vous n'ignorez pas que le syndicat allemand des fonctionnaires des impôts réclame depuis 1976 l'abrogation de cette taxe et son intégration dans l'impôt sur les successions.

D'une façon générale, cette forme d'imposition est en régression dans le monde entier ; il est bien étrange qu'au nom du progrès et de la modernité, vous la choisissiez pour la France.

L'autre argument que nous entendons souvent utiliser, à propos de l'impôt sur les grandes fortunes, est purement politique. Vous dites : nous le ferons parce que nous l'avons promis pendant les campagnes électorales, présidentielle et législative ; nous le ferons parce que la création de l'impôt sur les grandes fortunes figurait dans le programme du Président de la République et dans le programme socialiste ; nous le ferons parce que nous voulons tenir nos promesses.

**M. Alain Hautecœur.** Cela change !

**M. Philippe Mestre.** Cela est louable et part d'excellentes intentions. Mais je vous rétorquerai, en toute simplicité, un argument de bon sens et ce sera ma conclusion.

Pendant les campagnes électorales on dit beaucoup de choses et parfois — pardonnez-moi — quelques bêtises. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. Gérard Gouzes.** Vous parlez pour vous !

**M. Philippe Mestre.** Faut-il vraiment, quand on a le pouvoir, les faire toutes ? La France et les Français vous pardonneraient, croyez-le, de leur épargner au moins celle-là ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Bassinet.

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le ministre du budget, mesdames, messieurs, nous voici devant la deuxième motion de censure de l'opposition, sortie battue du scrutin de juin dernier.

Deuxième motion de l'opposition, mais première signée par des membres du groupe de l'union pour la démocratie française : c'est bien cette constatation qui explique le dépôt de cette motion de censure. Pris de vitesse la dernière fois, tenus à l'écart de l'initiative de leurs collègues de la minorité, les députés de l'union pour la démocratie française tenaient à leur motion de censure.

**M. Alain Hautecœur.** Très juste !

**M. Philippe Bassinet.** Ils entendent être dans l'opposition, et nous entendons bien les y laisser, mais cela ne saurait leur suffire : ils entendent encore montrer qu'ils ont autant d'importance que leurs frères ennemis et, pour ce faire, peu importe ce qui est déjà intervenu ; peu importent le contenu de la motion de censure du 15 septembre, le débat qui a eu lieu ici même il y a moins d'un mois, les engagements ministériels ; peu importent les mesures nouvelles qui entrent chaque jour en application...

**M. Emmanuel Hamel.** La dévaluation, par exemple !

**M. Philippe Bassinet.** ... et même peu importent les orientations tracées et rappelées par le Président de la République. (Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. Charles Fèvre.** Il faut voir aux actes !

**M. Philippe Bassinet.** Tout à l'heure, M. le Premier ministre...

**M. Emmanuel Hamel.** Il n'est plus là !

**M. Philippe Bassinet.** ... rappelait ce qu'est la politique de son Gouvernement, une politique qui a obtenu un soutien massif de notre assemblée...

**M. Edmond Alphandery.** Ce n'est pas bien difficile !

**M. Philippe Bassinet.** ... et, au-delà, le soutien du pays tout entier.

Mais vous, dans l'opposition, vous ne voulez ni voir ni entendre ces orientations. Cette surdité, cet aveuglement, qui sont les vôtres, ne sauraient suffire à définir une politique, à masquer la réalité : vous n'avez rien à proposer au pays, rien pour aujourd'hui, rien pour demain, rien, sinon la défense des privilèges et des puissances financières...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Pourquoi pas « le grand capital » ?

**M. Philippe Bassinet.** ... dont vous êtes ici le porte-parole. (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est de la caricature !

**M. Philippe Bassinet.** Aujourd'hui, le but que visent d'abord M. Gaudin et ses cosignataires de l'U.D.F. n'est pas de provoquer un débat politique, au sens noble du terme. Leur dessein est autre : ils veulent nous faire croire à l'existence et à la cohésion d'un groupe et d'un parti battus aux élections de juin dernier...

**M. Alain Hautecœur.** Il s'agit surtout d'embêter le R.P.R. !

**M. Philippe Bassinet.** ... groupe et parti qui sont maintenant traversés par des appétits centrifuges et des états d'âmes !

En fait, il s'agit d'une quête existentielle. Ce n'est pas une motion de censure remède à l'encontre d'une politique qui serait dangereuse pour le pays, mais une motion de censure thérapeutique pour un groupe en mal d'identité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Enfin mesdames, messieurs de la droite, qui cherchez-vous à convaincre, ou, plus exactement, qui cherchez-vous encore à abuser ?

Le 10 mai dernier, puis le 24 juin, les Françaises et les Français vous ont répondu.

Ils ont dit « non » à votre politique de régression sociale, à votre politique de perpétuation de l'injustice et d'accroissement des privilèges ; « non » à votre politique d'abandon et de soumission ; « non » à vos ultimes tentatives pour faire peur ; et « non » à vos descriptions apocalyptiques des lendemains qui les attendaient selon vous.

Ils vous ont dit « non », et ils ont eu raison ! Ils le savent, ils le constatent chaque jour !

Regardons un instant les trois considérants qui voudraient motiver votre motion de censure : le projet de budget pour 1982, l'extension du secteur public, la prétendue opposition qui existerait entre notre politique budgétaire et celle de nos partenaires.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mais tout ceci est vrai !

**M. Philippe Bassinet.** Le projet de budget ? A ce sujet, l'un des signataires de la motion écrivait aujourd'hui même dans un quotidien parisien : « C'est l'expression affirmée d'une volonté politique, la traduction d'un programme ». Il précisait : « C'est donc un acte capital ». Et encore : « Nous considérons que le budget constitue pour tout gouvernement l'acte essentiel ».

Comment ne saurait-il comprendre qu'il y a forcément, inéluctablement, entre nous un désaccord total sur ce que doit être la loi de finances pour 1982 ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Mais bien sûr !

**M. Philippe Bassinet.** Ce projet de budget, par ses choix, croissance économique, relance de l'investissement, réduction des inégalités, comme dans ses modes de financement, impôt sur la fortune, impôt sur les hauts revenus, plus large effort de solidarité, ce projet de budget, c'est le nôtre.

Il correspond à notre conception : il reprend nos engagements...

Il résulte du mandat que nous ont donné nos électeurs.

Comprenez enfin que ce n'est plus vous qui élaboriez le budget ! (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française.** Cela se voit ! C'est facile à comprendre !

**M. Edmond Alphandery.** Vous en êtes seuls responsables !

Merci, monsieur Bassinet !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Veuillez poursuivre, monsieur Bassinet.

**M. Philippe Bassinet.** L'extension du secteur public ? Il est pour le moins curieux qu'à la veille d'un débat approfondi sur ce sujet dans notre assemblée certains prétendent trancher par anticipation. Il y a là, monsieur Gaudin, de la part de l'ancien professeur que vous êtes, une démarche pédagogique curieuse.

Le débat qui s'ouvrira demain permettra de réfuter, une fois de plus, vos assertions. Mais il n'est pas possible de ne pas relever pour la dénoncer immédiatement la soudaine sollicitude dont vous prétendez vouloir faire preuve à l'égard des plus défavorisés des Français ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Edmond Alphandery.** Enfin, monsieur Bassinet ! Considérez un peu dans quelles inscriptions nous sommes élus !

**M. Philippe Bassinet.** La politique que vous avez menée pendant des années donne la juste mesure de la réalité de cette sollicitude ! (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Guy Ducloné.** C'est vrai !

**M. Edmond Alphandery.** C'est scandaleux !

**M. Alain Hautecœur.** Parce que cela vous touche, messieurs !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, pas d'interpellations entre vous !

La parole est à M. Bassinet et à lui seul.

Veuillez poursuivre, monsieur Bassinet !

**M. Philippe Bassinet.** La prétendue opposition qui existerait entre notre politique budgétaire et celle de nos partenaires ?

Treproche curieux sous la plume de ceux qui ont été responsables de la politique, ou plutôt qui ont été responsables de l'absence de politique de défense de notre monnaie jusqu'au 21 mai !

Peut-être auraient-ils préféré une dévaluation unilatérale, sans consultation de nos partenaires, au réajustement des parités...

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.** Non ! c'est une dévaluation !

**M. le président.** Un peu de calme, je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Philippe Bassinet.** ...intervenu l'autre dimanche, en plein accord avec nos partenaires du Marché commun (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), réajustement qui, ainsi que l'a montré M. le Premier ministre tout à l'heure, est le résultat de la politique conduite par son prédécesseur.

Il me faut conclure. Affirmation d'une existence, opposition non fondée mais résolue à l'action du Gouvernement : voilà les raisons de la motion de censure.

Ne vous étonnez pas, messieurs de l'opposition, si je vois là un bon signe, un de plus, le signe que la politique du Gouvernement est à l'opposé de celle que vous avez menée durant près d'un quart de siècle. C'est le signe que le Gouvernement tient les engagements qui sont les nôtres.

Et c'est pourquoi les socialistes apportent au Gouvernement, à la politique du Président de la République, un appui ferme, résolu et chaleureux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

**M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.** Mes dames, messieurs les députés, je répondrai, très brièvement, aux orateurs qui se sont succédé à la tribune.

A M. Gaudin, M. le Premier ministre a déjà répondu.

M. Marette a développé longuement son propos avec...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Talent !

**M. le ministre chargé du budget.** ...le talent que nous lui connaissons tous.

Ses options sont connues. Ses propositions sont plus difficiles à trouver.

**M. Alain Hautecœur.** C'est vrai !

**M. le ministre chargé du budget.** Mais, avec le temps, j'imagine qu'elles se développeront.

**M. Alain Hautecœur.** Dans vingt-trois ans !

**M. le ministre chargé du budget.** En tout cas, elles sont, pour l'instant, totalement absentes.

Je relève une de ses observations qui nous a frappés, monsieur le Premier ministre et moi-même : la France ne mérite pas, selon M. Marette, de qualificatif particulier. Elle n'est ni gaullienne, ni giscardienne, ni socialiste.

Si ce propos relève simplement d'une imperfection de vocabulaire, peu importe. S'il signifie que, dans son esprit, les gouvernants actuels ont de leur pays une vision sectaire, alors, de grâce, qu'il écarte cette idée de son esprit.

Nous sommes le Gouvernement de la France ; vous en êtes, mesdames, messieurs, quelle que soit votre couleur politique, le Parlement. Sur cette définition, je pense que nous sommes tous d'accord.

Je n'aurai pas la cruauté, monsieur Marette, de demander à M. Grussenmeyer de vous répondre comme il l'a fait dans son ultime phrase. M. Grussenmeyer n'avait probablement pas mesuré son propos lorsqu'il disait, vous faisant malheureusement écho : « Cinq mois après, la France n'est déjà plus la France ».

Si, monsieur Grussenmeyer, elle est la France. Ne donnez donc pas tort à M. Marette, en faisant, vous, ce que M. Marette nous reproche, à nous, de faire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je remercie M. Ducloné de son soutien.

**M. Emmanuel Hamel.** La corde qui soutient le pendu !

**M. le ministre chargé du budget.** M. Mestre, lui, a consacré l'essentiel de son propos à l'impôt sur les grandes fortunes et, si j'ai bien compris, il est contre. (*Sourires.*)

**M. Alain Hautecœur.** Je crois que oui !

**M. le ministre chargé du budget.** Il s'est exprimé de façon très claire et très intéressante, à son habitude. Mais, au fond, il aurait été plus rapide s'il avait dit : l'impôt sur les grandes fortunes concerne les 200 000 foyers qui, en France, sont les plus riches ; en tant que représentant de ces 200 000 familles, je suis contre. (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Et on aurait compris !

**M. Alain Hautecœur.** Cela aurait d'ailleurs été plus clair !

**M. le ministre chargé du budget.** Pour le reste, c'était mettre son intelligence au service d'une mauvaise cause. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, mais s'il faut aller au fond des choses, il est préférable aussi d'être simple. Il n'y a aucune raison que ce soient essentiellement les salariés qui paient l'essentiel de l'impôt, comme c'est le cas depuis des années. Il est normal que les grandes fortunes en acquittent une partie, tel est le sens de l'impôt sur les grandes fortunes (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Goux a développé d'une façon extrêmement claire les raisons pour lesquelles il apportait son soutien à la politique économique et financière du Gouvernement. Il a avancé deux suggestions auxquelles je vous demande d'être attentifs. Il a souhaité, au nom des socialistes, que le seuil minimum de l'impôt « solidarité-chômage » soit revalorisé, et que le traitement fiscal soit favorable aux plus bas revenus — il pensait évidemment aux « smicards ». Le Gouvernement est très ouvert à cette double suggestion.

**M. Alain Hautecœur.** Très bien !

**M. le ministre chargé du budget.** M. Cassaing a montré avec beaucoup de précision qu'il défend la politique économique et financière du Gouvernement et qu'il est ardemment attaché aux intérêts de la Corréze. Sa suggestion concernant l'article 31 du projet de loi de finances sera prise en considération et, dans la mesure où des dispositions peuvent venir en aide aux agriculteurs les plus défavorisés, le Gouvernement y sera, bien sûr, attentif. M. Bassinet, lui aussi, a plaidé avec force dans l'intérêt des travailleurs.

Je crois avoir cité la totalité des intervenants même si je l'ai fait rapidement. Pour conclure, je voudrais très simplement remercier la majorité et les groupes qui la composent de leur soutien sans faille et dire à l'opposition ceci : même si elle réussit à rassembler ses troupes éparses, le Gouvernement attend sans trop d'inquiétude le vote qu'elle émettra tout à l'heure.

Au vrai, à la fin de ce débat, la seule question que je me pose, au-delà des légitimes procédures juridiques, c'est de savoir pourquoi vraiment il a eu lieu ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jacques Baumel.** Les Français vous jugeront.

**Demande de suspension de séance.**

**M. Jean-Claude Gaudin.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Au nom du groupe U. D. F., monsieur le président, je demande une suspension de séance.

**M. le président.** De combien de temps ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** D'une heure, monsieur le président.

**M. Guy Ducloné.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** La manœuvre est claire, M. le ministre du budget, à l'instant, parlait des troupes de l'opposition. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** Mais regardez-vous ! Nous sommes plus nombreux que vous !

**M. Guy Ducloné.** Je m'aperçois que M. Robert-André Vivien se sent la victime expiatoire de tout le monde parce qu'il crie tout le temps !

**M. Robert-André Vivien.** Mais pas du tout, je vous réponds, simplement !

**M. Guy Ducloné.** Nous regardons sur vos bancs, monsieur Vivien, et nous nous apercevons que les signataires de cette motion de censure sont dans l'incapacité de la voter parce qu'ils sont trop peu nombreux ! (*Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

D'où la demande du président du groupe U. D. F., pour réunir son groupe. C'est une manœuvre que l'on pourrait qualifier de superfétatoire puisque ce groupe est réuni dans cet hémicycle ; par conséquent, cette manœuvre vise à ce que l'ensemble de l'Assemblée revienne à vingt et une heures trente, pour permettre à certains trains ou à quelques avions d'arriver entre-temps.

Monsieur Gaudin, votre manœuvre doit faire long feu parce que c'est vous qui avez déposé la motion de censure.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le président !

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** C'est vous et vos cosignataires, monsieur Gaudin, qui avez voulu qu'elle vienne aujourd'hui en discussion. Monsieur le président, je pense que vous pourriez négocier avec M. Gaudin pour que la suspension soit plus brève afin de permettre à chacun de nos collègues de participer immédiatement à la fin de ce débat.

**M. le président.** Je vous remercie de vos conseils, monsieur Ducloné !

**M. Gérard Gouzes.** Je demande la parole.

**M. le président.** Je vais vous la donner, monsieur Gouzes, mais je souhaiterais que ne s'ouvre pas un débat sur l'opportunité de la suspension de séance qui, en tout état de cause, est de droit.

**M. Emmanuel Aubert.** De toute façon, il faut attendre M. le Premier ministre !

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est ce que j'allais dire !

**M. le président.** Personnellement, je ne crois pas qu'il soit dans les intentions de M. le Premier ministre de revenir forcé-ment avant la fin de notre débat.

**M. Alain Hauteœur.** Il ne vote pas la censure, que je sache !

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Gouzes.

**M. Gérard Gouzes.** Monsieur le président, qu'il me soit permis, au nom de mes collègues socialistes, d'abonder dans le sens de M. Ducloné et de me demander, moi aussi, pourquoi la minorité réclame une suspension de séance, si ce n'est parce que règne sur ses bancs un absentéisme qui — le pays jugera — censure la motion de censure qu'elle a déposée.

**M. Robert-André Vivien.** Notre absentéisme est inférieur au vôtre !

**M. Gérard Gouzes.** Je note en effet que cinquante députés de l'opposition ont signé la motion de censure, mais qu'ils sont tout juste une quinzaine sur ces bancs. (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes à peine sept !

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de silence, je vous prie !

J'ai été saisi par le président du groupe Union pour la démocratie française d'une demande de suspension de séance d'une heure. La suspension est de droit. Dès lors qu'au terme de cette suspension il serait dix-neuf heures trente, il me paraît opportun de renvoyer à la prochaine séance, ce soir, les explications de vote et le vote sur la motion de censure.

— 3 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Explications de vote et vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Jean-Claude Gaudin et déposée par : MM. Gaudin, Alphandery, François d'Aubert, Barre, Barrot, Baudouin, Bayard, Bégault, Bigeard, Birraux, Jacques Blanc, Christian Bonnet, Bouvard, Francis Geng, Gengenwin, René Haby, Hamel, François d'Harcourt, Kochl, Ligot, Alain Madelin, Mayoud, Méhaignerie, Mestre, Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, Pernin, Perrut, Priol, Rigaud, Rossinot, Sautier, Soisson, Stasi, Stirn, Fèvre, Fouchier, Fuchs, Mme Missoffe, MM. Couve de Murville, Bizet, Mme de Hautecloucq, MM. Barnier, Sprauer, Emmanuel Aubert, Marcus, Miossec, Cavaillé, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution et de l'article 156 du règlement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.